

**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ
SYNDICAL DU
30 MARS 2021

LE PESCHER**

Partie I - Table des matières

Accueil	3
Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2020	3
Compte-rendu des décisions du Président.....	3
COMMUNICATION.....	5
Budget général	5
D2021-034-G - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 - Budget Général.....	5
D2021-035-G - Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 - Budget Général	6
D2021-036-G - Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget Général	8
D2021-037-G - Répartition des charges entre Budget Principal et Budgets Annexes	9
D2020-038-G - Vote Budget 2021 : Budget Général	10
Budget Eau potable	15
D2021-039-E - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 - Budget Eau potable.....	15
D2021-040-E Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 - Budget Eau potable	15
D2021-041-E Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget Eau potable	18
D2021-042-E Vote Budget 2021 : Budget Eau Potable	19
Budget Assainissement collectif.....	24
D2021-043-A Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 - Budget Assainissement collectif	24
D2021-044 A Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 - Budget Assainissement collectif	24
D2021-045-A Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget Assainissement collectif	29
D2021-046-A Vote Budget 2021 : Budget Assainissement collectif	29
D2021-047-A Budget Assainissement collectif – Amortissement d'une indemnité de renégociation de prêt.....	35
Affaires générales – Eau potable.....	36
D2021-048-E Achat d'une partie d'une parcelle située sur la Commune d'Aubazine	36
D2021-049-E Délibération rectificative – Habilitation donnée à M. le Président pour effectuer les démarches concernant la vente partielle d'une parcelle appartenant au Syndicat BELLOVIC	37
D2021-050-E Effacement du seuil de l'ancienne prise d'eau du Moulin de la Roussie sur la Roanne	38
Affaires générales – Voirie rurale.....	39
D2021-051-VR Participations des Communes au Budget Général pour l'exercice 2021 – Programmes 2020.	39
D2021-052-VR Approbation du contrat de cohésion entre le Syndicat Mixte BELLOVIC et le Département de la Corrèze 2021-2023 – Voirie	43
D2021-053-VR Programme de travaux - Voirie rurale 2021	44
Affaires générales – Voirie communale non communautaire :	46
D2021-054-VC Programme de travaux 2021 – voirie communale d'intérêt non communautaire – financement.....	46
Ordre du jour complémentaire.....	50
D2021-054-VC - Voirie communale non communautaire – Mise à disposition à titre gratuit des voies — Commune de Queyssac-les-Vignes.....	50

L'an deux mil vingt et un, le 30 mars à 9h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de la Commune de Le Pescher, sous la Présidence de M. Jacques BOUYGUE.

Date de convocation : 22 mars 2021

Étaient présents les délégués désignés ci-dessous :

ALBIGNAC : M. MONTEIL Gérard (Titulaire)	MARCILLAC LA CROZE : Absent
ALBUSSAC : M. MEILHAC Sébastien (Titulaire)	MÉNOIRE : M. LISSAJOUX Christophe (Titulaire)
ALTILLAC : MAZEYRIE Philippe (Titulaire)	MEYSSAC : Excusé(e)
ASTAILLAC : M. REYNAL Bernard (Titulaire)	NEUVILLE : Mme LAFFAIRE Éliane (Titulaire)
AUBAZINE : M. NORMAND-COURIVAUD Jean-Pierre (Titulaire)	NOAILHAC : M. BOUYGUE Jacques (Titulaire)
BASSIGNAC LE BAS : Absent	NONARDS : Absent
BEAULIEU s/ DORDOGNE : Pouvoir	PALAZINGES : Mme BROUILLET Catherine (Suppléante)
BEYNAT : Pouvoir	PUY D'ARNAC : M. PERRIER Dominique (Titulaire)
BILHAC : M. DUMAS Jean Paul (Titulaire)	QUEYSSAC LES VIGNES : M. GAUBERT Jean (Titulaire)
BRANCEILLES : M. LEYMAT Philippe (Titulaire)	SAILLAC : M. BUISSON Jean-Pierre (Titulaire)
CHAUFFOUR SUR VELL : M. LABRUE Serge (Suppléant)	ST BAZILE DE MEYSSAC : M. SERVANTIE Benoît (Titulaire)
CHENAILLER-MASCHEIX : M. PERRIER Jean-François (Titulaire)	ST JULIEN MAUMONT : Absent
COLLONGES LA ROUGE : Pouvoir	SERILHAC : Mme VERZELLESI Carine (Titulaire)
CUREMONTE : Mme GERMANE Nelly (Titulaire)	SIONIAC : M. NOÉ Jean Marc (Suppléant)
LA CHAPELLE AUX SAINTS : M. JEAN Jérôme (Suppléant)	TUDEILS : Excusé(e)
LAGLEYGEOLLE : M. BAVANT Gérard (Titulaire)	CABB 1 : M. GARY Yves (Titulaire)
LANTEUIL : M. PARIS Alain (Titulaire)	CABB 2 : M. GARCIA Xavier (Titulaire)
LE PESCHER : M. LAROCHE Vincent (Titulaire)	VEGENNES : M. RAYNAL Michel (Titulaire)
LIGNEYRAC : Mme SOL Isabelle (Titulaire)	
LIOURDRES : M. NOYER Yves (Titulaire)	
LOSTANGES : M. BROUSSOLLE Pierre (Titulaire)	

Pouvoirs : M. LARIBE Jean-Pierre a donné pouvoir à M. NOÉ Jean-Marc, M. MONTEIL Jean-Michel a donné pouvoir à Mme VERZELLESI Carine, Mme BOUYGUE Bernadette a donné pouvoir à M. SERVANTIE Benoît

Mme Nelly GERMANE est nommée secrétaire de séance.

Accueil

M. le Président remercie M. Vincent LAROCHE, délégué de la Commune de Le Pescher au sein du Syndicat, d'accueillir le Comité dans sa commune pour cette séance, afin de lui permettre de respecter les contraintes sanitaires actuelles.

M. LAROCHE, prononce un mot de bienvenue aux membres du Comité.

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2020

M. le Président soumet à l'approbation le compte-rendu du Comité syndical **du 15 décembre 2020** que les délégués ont reçu par mail avec l'ordre du jour détaillé.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte-rendu des décisions du Président

M. le Président indique que conformément à l'article [L. 5211-10 du CGCT](#), il rend compte des décisions prises en application de la délégation accordée pour les membres du syndicat par délibération n°2020-005-G du 30 juillet 2020.

La liste de ces décisions a été transmise avec l'ordre du jour détaillé de cette séance.

- **DECISION N°DEC2020-005-E : Eau potable – Admissions en non-valeur de 44 titres de recettes pour un montant de 9 807,12 €**
- **DECISION N°DEC2020-006-A : Assainissement collectif – Admission en non-valeur pour un montant total de 26 592,36 €.**

- **DECISION N°DEC2021-007-E : Eau potable – Maîtrise d’œuvre – Accord cadre à bons de commande dans le cadre du programme 2021 de travaux d’extensions, de renouvellement et de déplacement du réseau programmés ou non programmés**
 - Minimum : 11 000 € HT soit 13 200 € TTC
 - Maximum : 39 000 € HT soit 46 800 € TTC

Considérant les offres des entreprises :

ENTREPRISES	TAUX DE REMUNERATION
SOCAMA	8,5%
DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT SUD OUEST	7,5%

Considérant l'analyse des offres reçues le marché est attribué au bureau d'étude DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT ayant proposé le meilleur taux de maîtrise d'œuvre.

- **DECISION N°DEC2021-008-E : Eau potable – Diagnostic des installations de production et de distribution d’eau potable et schéma directeur d’alimentation en eau – Avenant n°1 pour des prestations supplémentaires et nécessaires.**

Ajout de la prestation « réalisation d’un zonage afin d’identifier les secteurs desservis ou potentiellement desservis en eau potable en faisant figurer les secteurs urbanisables et de vérifier les besoins en renforcement éventuels. »

Le montant total du marché ayant pour objet la réalisation d’un diagnostic et d’un schéma directeur d’alimentation en eau potable, attribué à l’entreprise DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT SUD-OUEST (Marché n° 2019-1559) est modifié comme suit :

	Montant initial du marché	Montant des prestations supplémentaires nécessaires	Montant modifié du marché
Montant HT	257 775,00 €	12 250,00 €	270 025,00 €
TVA (20%)	51 555,00 €	2 450,00 €	54 005,00 €
Montant TTC	309 330,00 €	14 700,00 €	324 030,00 €
Augmentation introduit par l'avenant : 4,75 %			

- **DECISION N°DEC2021-009-E : Eau potable – Travaux – Accord cadre à bon de commande 16-21 – Extensions renforcements et déplacements de réseaux non programmés sur les communes du Syndicat.**
 - Minimum : 85 000 € HT soit 102 000 € TTC
 - Maximum : 250 000 € HT soit 300 000 € TTC

Classement des entreprises :

ENTREPRISES	NOTES	CLASSEMENT
GIESPER	80,05 /100	4
MIANE ET VINATIER	82,81 /100	2
SAUR / TERRACOL	87,00 /100	1
SOGEA	82,62 /100	3

Considérant l'analyse des offres reçues, le groupement d'entreprises SAUR - TERRACOL est donc retenu.

- **DECISION N°DEC2021-010-E : Eau potable – Travaux – Commune de Bassignac-le-Bas – Travaux d’extension de réseau au niveau du village de Vaurs**

Considérant les notes attribuées, au vu du rapport d'analyse, aux 5 entreprises ayant remis une ou plusieurs offres et leur classement :

ENTREPRISES	OFFRES HT	CLASSEMENT
GIESPER – Offre de base	169 878,31 €	3
MIANE ET VINATIER – Offre de base	135 978,10 €	2
MIANE ET VINATIER - Variante	129 972,10 €	1
SAUR – Offre de base	200 554,00 €	6
SOGEA – Offre de base	172 437,00 €	5
TERRACOL – Offre de base	166 617,00 €	4

L'entreprise MIANE ET VINATIER, est donc retenue.

COMMUNICATION

Commune de Saint-Julien Maumont – Changement du délégué titulaire

Par délibération du Conseil municipal du 18 janvier 2021, la Commune de Saint-Julien Maumont a procédé au changement des délégués titulaires au sein du Comité syndical.

M. Maxime TERROU, délégué suppléant, remplace Mme Sarah VACAVANT en tant que délégué titulaire. Mme Sarah VACAVANT a été désignée déléguée suppléante.

M. Maxime TERROU est déclaré installé dans ses fonctions.

Budget général

D2021-034-G - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 - Budget Général

1- Présentation

M. le Président passe la parole à M. le Trésorier afin de présenter le compte de gestion du Budget Général.

M. le Trésorier conclut sa présentation sur le fait que le compte de gestion est identique aux montants indiqués dans le compte administratif.

M. le Président propose de certifier ce compte de gestion 2020 du Budget Général qui n'appelle ni observation ni réserve de la part des membres du Comité.

2- Extrait de la délibération

Aux termes de l'article [L1612-12](#) du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical, doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur Patrick BRACHET, Trésorier de Meyssac.

Concernant le Budget Général de l'exercice 2020 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que la gestion est bonne :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles de la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** le compte de gestion du **Budget Général (27000)** dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

1- Présentation

M. le Président donne la parole Mme Nelly GERMANE, 1^{ère} Vice-Présidente, afin de présider la séance pour le vote du compte administratif du Budget Général. M. le Président se retire.

Le compte administratif est présenté par Mme GERMANE à l'ensemble du Comité.

Compte administratif 2020 – Budget Général – Détails de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES Budget Général			
DEPENSES		BP 2020	CA 2020
OPÉRATIONS RÉELLES		268 947,00	171 821,59
Chap. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	112 134,00	39 646,78
Chap. 60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	10 750,00	2 408,53
60618	Autres fournitures non stockables	50,00	0,00
60622	Fournitures non stockées - Carburants	2 000,00	861,32
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	500,00	182,57
60631	Fournitures d'entretien	100,00	12,54
60632	Fournitures de petit équipement	100,00	26,90
60636	Vêtements de travail	0,00	245,07
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 080,13
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	0,00
Chap. 61	SERVICES EXTERIEURS	50 184,00	21 809,83
611	Contrats de prestations de services	3 443,00	0,00
6135	Locations mobilières	6 000,00	5 899,52
614	Charges locatives et de copropriété	6 840,00	6 750,00
61551	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant	1 000,00	0,00
6156	Maintenances (logiciels et copieur)	6 264,00	5 048,40
6161	Assurances - Multirisques	4 000,00	3 038,20
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	828,00
6188	Divers - Autres frais divers	22 637,00	245,71
Chap. 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 200,00	15 428,42
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500,00	0,00
6232	Publicité, publications, relations publiques - Fêtes et cérémonies	5 000,00	828,59
6236	Publicité, publications, relations publiques - Catalogues et imprimés	1 000,00	572,46
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00
6257	Réceptions	5 000,00	1 071,56
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	675,71
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	2 682,07
627	Services bancaires et assimilés	200,00	367,00
62878	Remboursements de frais - A d'autres organismes	21 000,00	9 231,03
6288	Autres participations	10 000,00	0,00
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 000,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00
Chap. 012	CHARGES DE PERSONNEL	127 220,00	108 055,35
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 820,00	1 201,40
6332	Cotisations au FNAL	80,00	53,82
6336	Cotisations Centre de Gestion	1 740,00	1 147,58
Chap. 64	CHARGES DE PERSONNEL	125 400,00	106 853,95
6411	Salaires appointements	75 110,00	75 409,83
6413	Personnel non titulaire	10 000,00	0,00
6451	Cotisations patronales à URSSAF	13 000,00	9 212,83
6453	Cotisations Caisses retraites	17 000,00	15 446,21
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	1 000,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 000,00	5 382,24
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	2 200,00	828,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	870,00	574,84
6475	Médecine du travail, pharmacie	220,00	0,00
	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	29 593,00	24 119,46
Chap. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 700,00	20 726,84
6531	Indemnités des élus	24 200,00	19 889,41
6533	Cotisations de retraite	1 500,00	835,38
65888	Autres charges de gestion courante - Autres	0,00	2,05
Chap. 66	CHARGES FINANCIERES	3 893,00	3 392,62
66111	Intérêts emprunts réglés à échéance	3 581,00	3 580,83
6688	Autres charges financières	500,21	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	64 562,00	15 567,71
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	48 993,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 569,00	15 567,71
Chap. 68	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	15 569,00	15 567,71
6811	Dotation aux amortissements	15 569,00	15 567,71
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	64 562,00	15 567,71
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	333 509,00	187 389,30
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ	333 509,00	187 389,30

FONCTIONNEMENT Recettes Budget Général			
RECETTES		BP 2020	CA 2020
	OPÉRATIONS RÉELLES	333 509,00	333 636,10
R001	Excédent de fonctionnement reporté	43 879,04	43 879,04
	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	289 629,96	289 757,06
Chap. 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	279 598,00	279 597,58
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	108 474,00	108 473,58
70878	Remboursements de frais - par d'autres redevables	171 124,00	171 124,00
Chap. 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	37,98
7473	Départements	0,00	37,98
Chap. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6,96	0,80
7588	Autres produits divers de gestion courante	6,96	0,80
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 025,00	10 120,70
7788	Autres produits exceptionnels - Produits exceptionnels divers	10 025,00	10 120,70
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	289 629,96	289 757,06
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	333 509,00	333 636,10

Compte administratif 2020 – Budget Général – Détails de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES Budget Général			
DEPENSES		BP 2020	CA 2020
	OPÉRATIONS RÉELLES	893 123,00	748 502,66
D002	Déficit d'investissement reporté	185 763,49	185 763,49
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 025,00	10 025,00
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département	10 025,00	10 025,00
Chap.16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	40 993,00	40 992,72
1641	Emprunts en euro	40 993,00	40 992,72
Chap. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 112,00	4 698,00
2051	Concessions et droits similaires	3 000,00	4 698,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 112,00	0,00
Chap. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 595,00	7 125,78
2183 218	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique	4 595,00	5 097,78
2184 218	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	4 000,00	990,00
2188 218-	Autres immobilisations corporelles - Autres	0,00	1 038,00
Chap. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	639 634,51	499 897,67
2317	Immobilisations corporelles en cours - reçues au titre d'une mise à disposition	639 634,51	499 897,67
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	707 359,51	562 739,17
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ	893 123,00	748 502,66

INVESTISSEMENT Recettes Budget Général			
RECETTES		BP 2020	CA 2020
	OPÉRATIONS RÉELLES	828 561,00	545 030,89
Chap. 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	87 290,90	87 290,89
10222	Dotations et fonds d'investissement - F.C.T.V.A.	30 060,41	30 060,40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	57 230,49	57 230,49
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	191 112,00	90 000,00
1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département	45 000,00	0,00
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables -Département	45 000,00	90 000,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	101 112,00	0,00
Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	550 158,10	367 740,00
1641	Produits des emprunts	550 158,10	367 740,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	64 562,00	15 567,71
021	Virement de la section de fonctionnement	48 993,00	0,00
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 025,00	10 025,00
13913	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Département	10 025,00	10 025,00
Chap. 28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	5 544,00	5 542,71
28031	Amortissements Frais d'études	1 468,00	1 467,36
28051	Amortissements immos incorporelles-Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires (logiciels)	1 416,00	1 415,80
28183	Amortissements immos corporelles-Matériel de bureau et matériel informatique	2 473,00	2 473,00
28184	Amortissements immos corporelles-Mobilier	187,00	186,55
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	893 123,00	560 598,60
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ	893 123,00	560 598,60

2- Extrait de la délibération

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles [L.2121-14](#) et [L.2121-21](#) relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités du scrutin pour le vote des délibérations ;

Vu le CGCT et notamment son article [L.2121-31](#) relatif à l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Madame Nelly GERMANE, Première Vice-Présidente, a été désignée pour présider la séance de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Jacques BOUYGUE, Président du Syndicat, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Nelly GERMANE pour le vote du compte administratif du Budget Général ;

Le Comité syndical, examine le compte administratif du Budget Général du Syndicat Mixte BELLOVIC de l'exercice 2020, dressé par Monsieur le Président Jacques BOUYGUE, qui peut être synthétisé comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	187 389,30	289 757,06	562 739,17	560 598,60	750 128,47	850 355,66
Résultats de clôture		102 367,76	2 140,57			100 227,19
Résultats reportés		43 879,04	185 763,49		185 763,49	43 879,04
Restes à réaliser			876,78	101 111,23	876,78	101 111,23
Opérations de l'exercice cumulés	187 389,30	333 636,10	749 379,44	661 709,83	936 768,74	995 345,93
RÉSULTATS DÉFINITIFS		146 246,80	87 669,61			58 577,19

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré hors de la présence de Monsieur le Président Jacques BOUYGUE, à l'unanimité des membres présents :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2020 du Budget Général (27000).
- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

D2021-036-G - Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget Général

1- Présentation

M. le Président présente l'affectation des résultats de l'exercice 2020 concernant le Budget Général.

2- Extrait de la délibération

Le Comité syndical, réuni sous la Présidence de Jacques BOUYGUE, Président,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Général,

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Excédents	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....	43 879,04
Déficit d'investissement antérieur reporté.....	-185 763,49
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12	
Solde d'exécution de l'exercice.....	-2 140,57
Solde d'exécution cumulé.....	-187 904,06
Restes à réaliser au 31/12	
Dépenses d'investissement.....	876,78
Recettes d'investissement.....	101 111,23
Solde	100 234,45
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12	
Rappel du solde d'exécution cumulé.....	-187 904,06
Rappel du solde des restes à réaliser.....	100 234,45
Solde de financement total.....	-87 669,61
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice.....	102 367,76
Résultat antérieur.....	43 879,04
Total à affecter.....	146 246,80

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2021	
A) EXCEDENT.....	
- Exécution du virement à la section d'investissement.....	87 669,61
Solde disponible.....	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes).....	58 577,19
B) DEFICIT.....	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	0

D2021-037-G - Répartition des charges entre Budget Principal et Budgets Annexes

1- Présentation

M. le Président propose le projet de délibération concernant la répartition des charges entre le Budget Général et les Budgets annexes.

Le Budget Général supportant la plupart des dépenses de fonctionnement (charges de personnel, fournitures...), M. le Président propose la répartition suivante, sur la base du compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Général :

Le montant total de la participation 2021 s'élève à 158 677,00 € (171 124 € en 2020) dont :

- A la charge du budget Eau potable : 142 809,00 € (90 %) 145 455 € en 2020
- A la charge du budget Assainissement collectif : 15 868,00 € (10 %) 25 669 € (en 2020)

M. GARY souhaite avoir un complément d'information concernant l'augmentation du taux de participation du Budget Eau potable au Budget Général (85 % en 2020 et 90 % en 2021) par rapport à la participation du Budget Assainissement à ce même budget en baisse (15 % en 2020 et 10 % en 2021). Il précise qu'il n'est pas contre une certaine solidarité avec le budget Assainissement mais celle-ci doit être transparente car toutes les communes du Syndicat n'adhèrent pas à cette compétence.

M. le Président précise qu'il ne s'agit pas d'une solidarité avec le budget Assainissement collectif afin de baisser les charges de celui-ci mais d'un rééquilibrage budgétaire par rapport à l'importance des activités du Syndicat liées à la compétence Eau potable.

En effet, le Budget Général porte l'ensemble des charges de personnel et des frais de fonctionnement pour les quatre compétences du Syndicat. Les communes adhérentes à la voirie rurale et communale non communautaires alimentent ce budget par contribution budgétaire incluant des frais de gestion servant à prendre en charge une partie des frais de

personnel. Depuis 2017, il avait été estimé, hors voirie, que l'eau potable représentait 85 % des activités du Syndicat et 15 % pour l'assainissement collectif.

En prenant en compte les recettes, les programmes de travaux et le temps passé par le personnel pour ces deux compétences, il apparaît que la répartition entre ces deux compétences est plutôt de l'ordre de 90%/10% que 85%/15%.

Enfin, M. le Président rappelle que les budgets annexes ne doivent pas être solidaires entre eux dans un sens comme dans l'autre car la loi l'interdit. Il est donc nécessaire d'être vigilant sur la quote-part représentée par chacune des compétences afin qu'elles puissent contribuer budgétairement au plus juste aux frais de fonctionnement.

2- Extrait de la délibération

Vu la délibération du Comité syndical n° 7-2017 du 19 Janvier 2017 définissant le nombre de budgets à créer dans le cadre de la création du Syndicat Mixte BELLOVIC ;

Vu la délibération du Comité syndical n°49-2018 du 30 novembre 2018, approuvant la dissolution du budget annexe Production (n° SIRET 200 070 597 00048) dont les recettes et dépenses ont été intégrées au 1^{er} janvier 2019 au budget annexe Eau potable unique.

Monsieur le Président rappelle que les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif n'entrent pas dans le Budget Général de la collectivité.

Le Budget Général porte la plupart des dépenses générales permettant le fonctionnement du Syndicat (indemnités et charges salariales et patronales de tous les agents et élus chapitre 012 du budget) et tous les frais de gestion communs faisant partie du chapitre 011 du budget (fournitures administratives, assurances, locations, frais de télécommunication, frais de gestion, déplacements, etc...).

À ce titre, il convient de considérer des taux de participation de chaque budget annexe au Budget Général de BELLOVIC.

Monsieur le Président propose la répartition suivante, sur la base du compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Général :

	Budget Eau Potable	Budget Assainissement
Chapitre 012	90 %	10 %
Chapitre 65 (<i>Comptes relatifs aux indemnités des élus</i>)	90 %	10 %
Chapitre 011	90 %	10 %

Le montant total de la participation 2021 s'élève à **158 677,00 €** dont :

- A la charge du budget Eau potable : 142 809,00 €
- A la charge du budget Assainissement collectif : 15 868,00 €.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** la participation des budgets annexes au Budget Général aux taux détaillés ci-dessus.
- **Indique** que les montants des participations seront inscrits aux budgets Eau potable (27200) et Assainissement collectif (27300) pour les exercices 2021.

D2020-038-G - Vote Budget 2021 : Budget Général

1- Présentation

M. le Président propose de passer au vote du Budget Général 2021.

Une présentation en est faite aux membres du Comité.

Budget primitif 2021 – Budget Général – Détails de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES Budget Général				
		2020		2021
	DEPENSES	BP 2020	CA 2020	BP 2021
0	OPÉRATIONS RÉELLES	268 947,00	171 821,59	270 464,00
D001	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
Chap. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	112 134,00	39 646,78	111 568,00
Chap. 60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	10 750,00	2 408,53	11 250,00
60612	Fournitures non stockables - Énergie – Électricité	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	50,00	0,00	50,00
60622	Fournitures non stockées - Carburants	2 000,00	861,32	2 000,00
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	500,00	182,57	500,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	12,54	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	100,00	26,90	100,00
60636	Vêtements de travail	0,00	245,07	500,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 080,13	2 000,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	0,00	6 000,00
Chap. 61	SERVICES EXTERIEURS	50 184,00	21 809,83	48 718,00
611	Contrats de prestations de services	3 443,00	0,00	3 241,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	6 000,00	5 899,52	6 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 840,00	6 750,00	6 840,00
615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant	1 000,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenances (logiciels et copieur)	6 264,00	5 048,40	4 000,00
6161	Assurances - Multirisques	4 000,00	3 038,20	4 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	828,00	1 000,00
6188	Divers - Autres frais divers	22 637,00	245,71	22 637,00
Chap. 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 200,00	15 428,42	50 600,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500,00	0,00	1 500,00
6232	Publicité, publications, relations publiques - Fêtes et cérémonies	5 000,00	828,59	5 000,00
6236	Publicité, publications, relations publiques - Catalogues et imprimés	1 000,00	572,46	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	1 000,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	5 000,00	1 071,56	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	675,71	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	2 682,07	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	367,00	600,00
62878	Remboursements de frais - A d'autres organismes	21 000,00	9 231,03	21 000,00
6287	Remboursements de frais	0,00	0,00	0,00
6288	Autres participations	10 000,00	0,00	10 000,00
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 000,00	0,00	1 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00	1 000,00
6356	Redevance occupation domaine pub	0,00	0,00	0,00
Chap. 012	CHARGES DE PERSONNEL	127 220,00	108 055,35	127 140,00
Chap. 62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 820,00	1 201,40	1 820,00
6332	Cotisations au FNAL	80,00	53,82	80,00
6336	Cotisations Centre de Gestion	1 740,00	1 147,58	1 740,00
Chap. 64	CHARGES DE PERSONNEL	125 400,00	106 853,95	125 320,00
6411	Salaires appointements	75 110,00	75 409,83	79 000,00
6413	Personnel non titulaire	10 000,00	0,00	9 000,00
6451	Cotisations patronales à URSSAF	13 000,00	9 212,83	11 000,00
6453	Cotisations Caisses retraites	17 000,00	15 446,21	18 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 000,00	5 382,24	6 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	2 200,00	828,00	1 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	870,00	574,84	600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	220,00	0,00	220,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00
0	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	29 593,00	24 119,46	29 794,00
Chap. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 700,00	20 726,84	25 700,00
6531	Indemnités des élus	24 200,00	19 889,41	24 200,00
6533	Cotisations de retraite	1 500,00	835,38	1 494,00
65888	Autres charges de gestion courante - Autres	0,00	2,05	6,00
Chap. 66	CHARGES FINANCIERES	3 893,00	3 392,62	4 094,00
66111	Intérêts emprunts réglés à échéance	3 581,00	3 580,83	3 722,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-188,21	-188,21	-128,02
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	0,00
6688	Autres charges financières	500,21	0,00	500,02
Chap. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	1 962,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	64 562,00	15 567,71	75 249,00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	48 993,00	0,00	67 814,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 569,00	15 567,71	7 435,00
Chap. 68	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	15 569,00	15 567,71	7 435,00
6811	Dotation aux amortissements	15 569,00	15 567,71	7 435,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section exploit	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE	0	64 562,00	15 567,71	75 249,00
0	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	333 509,00	187 389,30	345 713,00
0	TAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE CUMU	333 509,00	187 389,30	345 713,00

FONCTIONNEMENT Recettes Budget Général				
RECETTES		BP 2020	CA 2020	BP 2021
0	OPÉRATIONS RÉELLES	333 509,00	333 636,10	343 748,82
R001	Excédent de fonctionnement reporté	43 879,04	43 879,04	58 577,19
0	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	289 629,96	289 757,06	285 171,63
Chap. 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	279 598,00	279 597,58	285 162,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	108 474,00	108 473,58	126 484,85
70878	Remboursements de frais - par d'autres redevables	171 124,00	171 124,00	158 677,15
Chap. 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	37,98	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00
7473	Départements	0,00	37,98	0,00
Chap. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6,96	0,80	9,63
7588	Autres produits divers de gestion courante	6,96	0,80	9,63
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 025,00	10 120,70	0,00
7788	Autres produits exceptionnels - Produits exceptionnels divers	10 025,00	10 120,70	0,00
773	Mandats annulés	0,00	0,00	0,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET SUR DEPRECIAT	0,00	0,00	0,00
7811	reprise de provisions	0,00	0,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	0,00	0,00	1 964,18
Chap. 76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	1 964,18
7688	Autres produits financiers - Autres	0,00	0,00	1 964,18
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
777	Quote part subventions	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE AL'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00	0,00
"043	Opérations d'ordre à l'intérieur section exploitation	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00
0	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	1 964,18
0	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE	289 629,96	289 757,06	287 135,81
0	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	333 509,00	333 636,10	345 713,00

Budget primitif 2021 – Budget Général – Détails de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES Budget Général						
DEPENSES		BP 2020	CA 2020	Propositions BP 2021	Report 2020	TOTAL Propositions Budget 2021
0 OPÉRATIONS RÉELLES		893 123,00	748 502,66	762 877,04	876,78	763 753,82
D002	Déficit d'investissement reporté	185 763,49	185 763,49	187 904,06	0,00	187 904,06
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 025,00	10 025,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département	10 025,00	10 025,00	0,00	0,00	0,00
Chap.16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	40 993,00	40 992,72	63 814,00	0,00	63 814,00
1641	Emprunts en euro	40 993,00	40 992,72	63 814,00	0,00	63 814,00
Chap. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 112,00	4 698,00	3 000,00	0,00	3 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	3 000,00	4 698,00	2 500,00	0,00	2 500,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 112,00	0,00	500,00	0,00	500,00
Chap. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 595,00	7 125,78	1 000,00	0,00	1 000,00
2151	Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183 218	- Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique	4 595,00	5 097,78	1 000,00	0,00	1 000,00
2184 218	- Autres immobilisations corporelles - Mobilier	4 000,00	990,00	0,00	0,00	0,00
2188 218	- Autres immobilisations corporelles - Autres	0,00	1 038,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	639 634,51	499 897,67	507 158,98	876,78	508 035,76
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immobilisations corporelles en cours - reçues au titre d'une mise à disposition	639 634,51	499 897,67	507 158,98	876,78	508 035,76
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	0,00	0,00	1 964,18	0,00	1 964,18
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap.16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	1 964,18	0,00	1 964,18
1641	Emprunts en euro	0,00	0,00	1 964,18	0,00	1 964,18
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		707 359,51	562 739,17	576 937,16	876,78	577 813,94
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ		893 123,00	748 502,66	764 841,22	876,78	765 718,00

INVESTISSEMENT Recettes Budget Général						
RECETTES		BP 2020	CA 2020	Propositions BP 2021	Report 2020	TOTAL Propositions Budget 2021
0 OPÉRATIONS RÉELLES		828 561,00	545 030,89	589 357,77	101 111,23	690 469,00
R002	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	87 290,90	87 290,89	118 035,00	0,00	118 035,00
10222	Dotations et fonds d'investissement - F.C.T.V.A.	30 060,41	30 060,40	30 365,39	0,00	30 365,39
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	57 230,49	57 230,49	87 669,61	0,00	87 669,61
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	191 112,00	90 000,00	145 274,00	101 111,23	246 385,23
1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables -Département	45 000,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	101 112,00	0,00	55 274,00	101 111,23	156 385,23
Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	550 158,10	367 740,00	326 048,77	0,00	326 048,77
1641	Produits des emprunts	550 158,10	367 740,00	326 048,77	0,00	326 048,77
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	64 562,00	15 567,71	75 249,00	0,00	75 249,00
021	Virement de la section de fonctionnement	48 993,00	0,00	67 814,00	0,00	67 814,00
Chap. 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 025,00	10 025,00	0,00	0,00	0,00
13913	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Département	10 025,00	10 025,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	5 544,00	5 542,71	7 435,00	0,00	7 435,00
28041482	Subventions d'équipement versées aux organismes publics - Bâtiments et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Amortissements Frais d'études	1 468,00	1 467,36	1 468,00	0,00	1 468,00
28051	Amortissements immos incorporelles-Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires (logiciels)	1 416,00	1 415,80	2 083,00	0,00	2 083,00
28183	Amortissements immos corporelles-Matériel de bureau et matériel informatique	2 473,00	2 473,00	3 460,00	0,00	3 460,00
28184	Amortissements immos corporelles-Mobilier	187,00	186,55	320,00	0,00	320,00
28188	Amortissements immos corporelles-Autres	0,00	0,00	104,00	0,00	104,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		893 123,00	560 598,60	664 606,77	101 111,23	765 718,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ		893 123,00	560 598,60	664 606,77	101 111,23	765 718,00

2- Extrait de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les nouvelles dispositions de la loi NOTRe ;

Vu la délibération N°2021-035-G du 30 mars 2021 adoptant le compte administratif du Budget Général pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération N°2021-036-G du 30 mars 2021 approuvant l'affectation des résultats du compte administratif 2020 ;

Vu la délibération N°2021-037-G du 30 mars 2021 approuvant les modalités de participation des budgets Eau potable et Assainissement collectif au Budget Général pour les exercices 2021 ;

Monsieur le Vice-Président Jean-Paul DUMAS présente le projet du budget primitif du Budget Général pour l'exercice 2021. Celui-ci peut être synthétisé comme suit :

FUNCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	345 713,00	287 135,81
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent		
	002 de fonctionnement reporté		58 577,19
	=	=	=
	Total de la section d'exploitation	345 713,00	345 713,00

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	576 937,16	664 606,77
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	876,78	101 111,23
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	187 904,06	
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	765 718,00	765 718,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 111 431,00	1 111 431,00
------------------------	--------------	--------------

Considérant l'étude par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** le budget primitif du Budget général (27000) pour l'exercice 2021.
- **Charge** Monsieur le Président de son exécution

Budget Eau potable

D2021-039-E - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 - Budget Eau potable

1- *Présentation*

M. le Président passe la parole à M. le Trésorier afin de présenter le compte de gestion du Budget Eau potable.

M. le Trésorier conclut sa présentation sur le fait que le compte de gestion est identique aux montants indiqués dans le compte administratif.

M. le Président propose de certifier ce compte de gestion 2020 du Budget Eau potable qui n'appelle ni observation ni réserve de la part des membres du Comité.

2- *Extrait de la délibération*

Aux termes de l'article [L1612-12](#) du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical, doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur Patrick BRACHET, Trésorier de Meyssac.

Concernant le Budget Eau potable de l'exercice 2020 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que la gestion est bonne :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles de la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** le compte de gestion du **Budget Eau potable (27200)** dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D2021-040-E Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 - Budget Eau potable

1- *Présentation*

M. le Président donne la parole M. Bernard REYNAL, 4^{ème} Vice-Président, afin de présider la séance pour le vote du compte administratif du Budget Eau potable.

M. le Président se retire.

Le compte administratif est présenté par M. REYNAL à l'ensemble du Comité.

Compte administratif 2020 – Budget Eau potable – Détails de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES EAU POTABLE			
DEPENSES		BP 2020	CA 2020
OPÉRATIONS RÉELLES		892 689,99	508 303,51
Chap. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	590 205,99	241 759,48
Chap. 60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	10 000,00	0,00
605	Achats d'eau	10 000,00	0,00
Chap. 61	SERVICES EXTERIEURS	136 392,00	20 091,48
61528	Entretiens autres	9 686,00	9 050,00
6161	Assurances	11 190,00	11 041,48
617	Etudes et recherches	51 500,00	0,00
618	Divers	64 016,00	0,00
Chap. 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	321 388,99	155 710,00
6226	Honoraires	30 800,00	8 700,00
6228	Divers	300,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 540,00
6281	Concours	30 000,00	0,00
6287	Remboursements de frais	145 455,00	145 455,00
6288	Autres participations	111 833,99	0,00
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL	122 425,00	65 958,00
63512	Impôts fonciers	400,00	409,00
63513	Autres impôts locaux	300,00	0,00
6358	Autres droits	8 176,00	0,00
6371	Redevance Agences de l'eau au titre des prélèvements	65 549,00	65 549,00
6378	Autres taxes et redevances	48 000,00	0,00
AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES		302 484,00	266 544,03
Chap. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	121 347,00	101 155,02
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00	9 807,12
Chap. 66	CHARGES FINANCIERES	171 137,00	163 129,57
66111	Intérêts emprunts réglés à échéance	172 639,00	171 715,02
6688	Autres charges financières	1 000,00	0,00
Chap. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	2 259,44
6713	Dons et libéralités	0,00	2 259,44
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SE	1 532 731,01	813 294,49
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	718 487,01	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	814 244,00	813 294,49
Chap. 68	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL	814 244,00	813 294,49
6811	Dotation aux amortissements	814 244,00	813 294,49
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 532 731,01	813 294,49
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE		2 425 421,00	1 321 598,00
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE		2 425 421,00	1 321 598,00

FONCTIONNEMENT Recettes EAU POTABLE			
RECETTES		BP 2020	CA 2020
OPÉRATIONS RÉELLES		2 156 074,00	3 509 577,13
R001	Excédent de fonctionnement reporté	795 474,16	795 474,16
AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES		1 360 599,84	2 714 102,97
Chap. 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	1 350 000,00	2 497 556,44
70111	Ventes d'eau aux abonnés (SURTAXE EAU)	1 350 000,00	2 497 556,44
Chap. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 599,84	216 425,53
7588	Produits divers de gestion courante - Autres (Redevance FTélécom mobiles et remb. hypotheques)	10 599,84	216 425,53
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	121,00
773	Mandats annulés	0,00	121,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	269 347,00	252 992,64
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	269 347,00	252 992,64
777	Quote part subventions	269 347,00	252 992,64
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		269 347,00	252 992,64
TOTAL RECETTES EXPLOITATION DE L'EXERCICE		1 629 946,84	2 967 095,61
TOTAL RECETTES EXPLOITATION CUMULÉ		2 425 421,00	3 762 569,77

Compte administratif 2020 – Budget Eau potable – Détails de la section d’investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES EAU POTABLE			
DEPENSES		BP 2020	CA 2020
OPÉRATIONS RÉELLES		5 120 542,00	1 478 386,93
Chap.16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	509 346,00	509 345,62
1641	Emprunts en euro	419 346,00	419 345,62
1687	Autres dettes (Avance remb agence eau)	90 000,00	90 000,00
Chap. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	240 054,60	87 253,20
2031	Frais d'études	229 004,60	86 188,20
2088	Autres immobilisations	11 050,00	1 065,00
Chap. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 988,00	1 785,00
2111	Terrains nus	3 988,00	0,00
2184	218 - Autres immobilisations corporelles - Mobilier	0,00	1 785,00
Chap. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 367 153,40	880 003,11
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	4 367 153,40	880 003,11
Chap. 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	269 347,00	252 992,64
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	269 347,00	252 992,64
139111	Subventions d'équipement - Établissement Nationaux - Agence de l'eau	115 877,00	102 938,54
139118	Subventions d'équipement - Établissement Nationaux - Autres	89 806,00	89 805,06
13913	Subventions d'équipement - Départements	43 819,00	40 405,27
13914	Subventions d'équipement - Communes	2 468,00	2 467,51
13917	Subventions d'équipement - Budget communautaire et Fonds structurels	1 858,00	1 857,84
13918	Subventions d'équipement - Autres	15 519,00	15 518,42
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		5 389 889,00	1 731 379,57
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ		5 389 889,00	1 731 379,57

INVESTISSEMENT Recettes EAU POTABLE			
RECETTES		BP 2019	CA 2019
OPÉRATIONS RÉELLES		3 857 157,99	1 140 323,99
R002	Excédent d'investissement reporté	269 743,99	269 743,99
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 010 025,00	9 580,00
13111	Subventions Investissement-Equipement (Agence de l'eau)	968 806,00	0,00
1313	Subventions Investissement-Equipement (Département)	41 219,00	9 580,00
Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 577 389,00	861 000,00
1641	Produits des emprunts	2 577 389,00	861 000,00
Chap. 040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 532 731,01	813 294,49
021	Virement de la section de fonctionnement	718 487,01	0,00
Chap. 28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	814 244,00	813 294,49
2805	Amortissements immos incorporelles-Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires (logiciels)	91,00	91,20
28088	Autres immobilisations incorporelles	987,00	987,00
281311	Amortissements immos corporelles-Bâtiments d'exploitation	400,00	
281531	Amortissements immos corporelles-Réseaux d'adduction d'eau	105 597,00	105 597,30
28154	Matériel industriel	680 358,00	679 807,94
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	26 725,00	26 724,97
28184	Amortissements immos corporelles-Mobilier (Panneaux)	64,00	64,10
28188	Amortissements immos corporelles-Autres	22,00	21,98
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		5 120 145,01	1 683 874,49
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ		5 389 889,00	1 953 618,48

2- Extrait de la délibération

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles [L.2121-14](#) et [L.2121-21](#) relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités du scrutin pour le vote des délibérations ;

Vu le CGCT et notamment son article [L.2121-31](#) relatif à l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Bernard REYNAL, quatrième Vice-Président, a été désigné pour présider la séance de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Jacques BOUYGUE, Président du Syndicat, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Bernard REYNAL pour le vote du compte administratif du Budget Eau potable ;

Le Comité syndical, examine le compte administratif du Budget Eau potable du Syndicat Mixte BELLOVIC de l'exercice 2020, dressé par Monsieur le Président Jacques BOUYGUE, qui peut être synthétisé comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	1 321 598,00	2 967 095,61	1 731 379,57	1 683 874,49	3 052 977,57	4 650 970,10
Résultats de clôture		1 645 497,61	47 505,08			1 597 992,53
Résultats reportés		795 474,16		269 743,99		1 065 218,15
Restes à réaliser			2 756 949,70	2 712 197,00	2 756 949,70	2 712 197,00
Opérations de l'exercice cumulés	1 321 598,00	3 762 569,77	4 488 329,27	4 665 815,48	5 809 927,27	8 428 385,25
RÉSULTATS DÉFINITIFS		2 440 971,77	0,00	177 486,21		2 618 457,98

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré hors de la présence de Monsieur le Président Jacques BOUYGUE, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2020 du Budget Eau potable (27200).
- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

D2021-041-E Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget Eau potable

1- Présentation

M. le Président présente l'affectation des résultats de l'exercice 2020 concernant le Budget Eau potable.

2- Extrait de la délibération

Le Comité syndical, réuni sous la Présidence de Jacques BOUYGUE, Président,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Eau potable,

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Excédents	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....	795 474,16
Excédent d'investissement antérieur reporté.....	269 743,99
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12	
Solde d'exécution de l'exercice.....	- 47 505,08
Solde d'exécution cumulé.....	222 238,91
Restes à réaliser au 31/12	
Dépenses d'investissement.....	2 756 949,70
Recettes d'investissement.....	2 712 197,00
Solde	- 44 752,70
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12	
Rappel du solde d'exécution cumulé.....	222 238,91
Rappel du solde des restes à réaliser.....	- 44 752,70
Solde de financement total.....	177 486,21
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice.....	1 645 497,61
Résultat antérieur.....	795 474,16
Total à affecter.....	2 440 971,77

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2021	
A) EXCEDENT	
- Exécution du virement à la section d'investissement.....	0
Solde disponible.....	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes).....	2 440 971,77
B) DEFICIT	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	0

D2021-042-E Vote Budget 2021 : Budget Eau Potable

1- Présentation

M. le Président propose de passer au vote du Budget Eau potable 2021.

Une présentation en est faite aux membres du Comité.

Budget primitif 2021 – Budget Eau potable – Détails de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES EAU POTABLE				
DEPENSES		BP 2020	CA 2020	BP 2021
0 OPÉRATIONS RÉELLES		892 689,99	508 303,51	2 461 975,81
Chap. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	590 205,99	241 759,48	1 412 024,00
Chap. 60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	10 000,00	0,00	100 000,00
605	Achats d'eau	10 000,00	0,00	10 000,00
6068	Fournitures diverses	0,00	0,00	90 000,00
Chap. 61	SERVICES EXTERIEURS	136 392,00	20 091,48	383 708,00
61528	Entretiens autres	9 686,00	9 050,00	20 000,00
6161	Assurances	11 190,00	11 041,48	12 208,00
617	Etudes et recherches	51 500,00	0,00	51 500,00
618	Divers	64 016,00	0,00	290 000,00
Chap. 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	321 388,99	155 710,00	605 891,00
6226	Honoraires	30 800,00	8 700,00	30 800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	15,00	31 282,00
6228	Divers	300,00	0,00	300,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 540,00	100 000,00
6281	Concours	30 000,00	0,00	700,00
6287	Remboursements de frais	145 455,00	145 455,00	142 809,00
6288	Autres participations	111 833,99	0,00	300 000,00
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	122 425,00	65 958,00	322 425,00
63512	Impôts fonciers	400,00	409,00	400,00
63513	Autres impôts locaux	300,00	0,00	300,00
6358	Autres droits	8 176,00	0,00	8 176,00
6371	Redevance Agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	65 549,00	65 549,00	65 549,00
6378	Autres taxes et redevances	48 000,00	0,00	248 000,00
0	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	302 484,00	266 544,03	949 951,00
Chap. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	121 347,00	101 155,02	330 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00	9 807,12	30 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	91 347,00	91 347,90	300 000,00
Chap. 66	CHARGES FINANCIERES	171 137,00	163 129,57	153 614,00
66111	Intérêts emprunts réglés à échéance	172 639,00	171 715,02	155 135,00
6688	Autres charges financières	1 000,00	0,00	2 000,00
Chap. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	2 259,44	466 337,00
6713	Dons et libéralités	0,00	2 259,44	6 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	460 337,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	100 000,81
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 532 731,01	813 294,49	1 609 145,19
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	718 487,01	0,00	508 980,19
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	814 244,00	813 294,49	1 100 165,00
Chap. 66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	283 783,00
6688	Autres charges financières	0,00	0,00	283 783,00
Chap. 68	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	814 244,00	813 294,49	816 382,00
6811	Dotation aux amortissements	814 244,00	813 294,49	816 382,00
0	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 532 731,01	813 294,49	1 609 145,19
0	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE	2 425 421,00	1 321 598,00	4 071 121,00
0	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE CUMULÉ	2 425 421,00	1 321 598,00	4 071 121,00

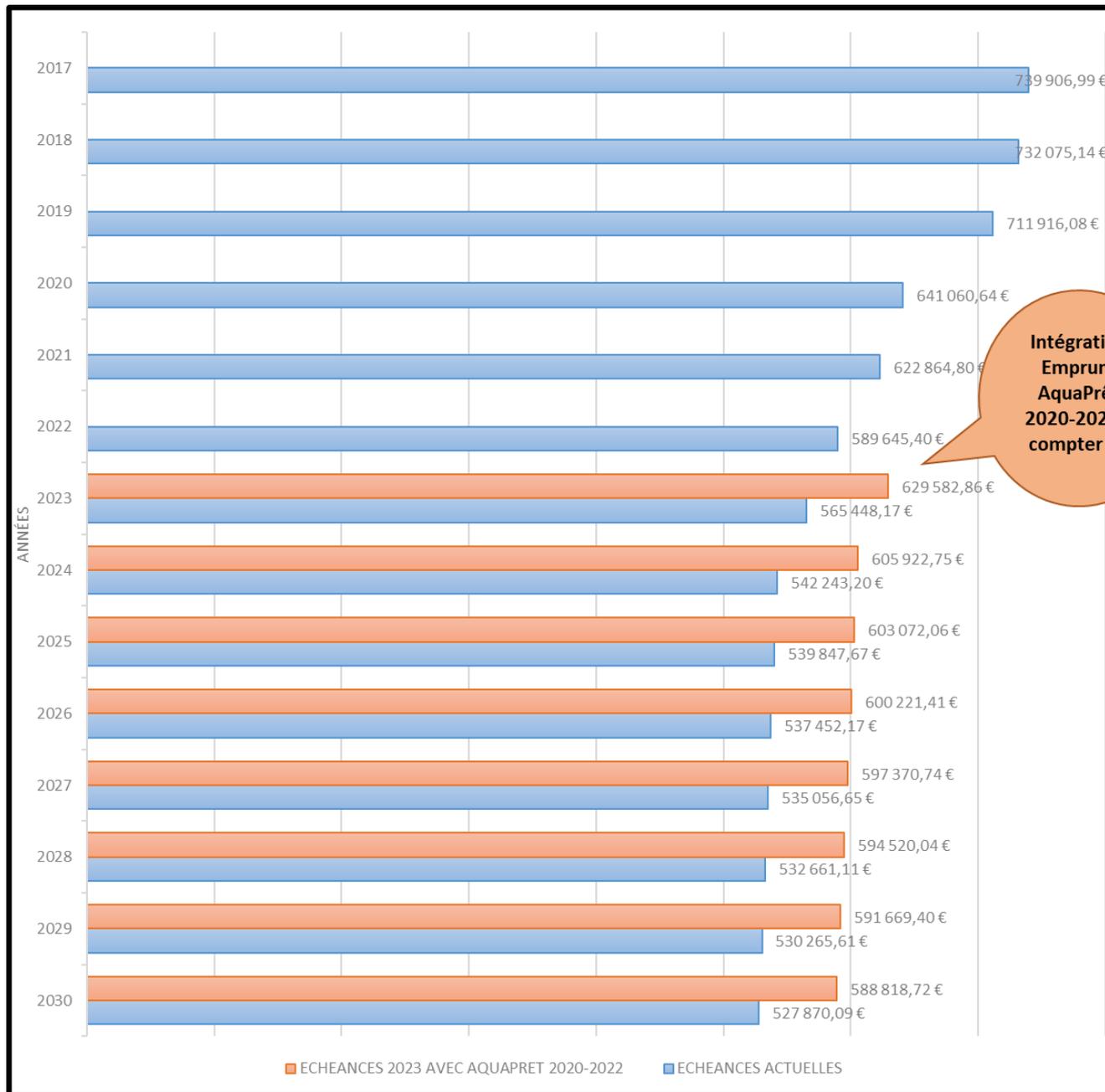
FONCTIONNEMENT Recettes EAU POTABLE				
RECETTES		BP 2020	CA 2020	BP 2021
0 OPÉRATIONS RÉELLES		2 156 074,00	3 509 577,13	3 801 774,00
R001	Excédent de fonctionnement reporté	795 474,16	795 474,16	2 440 971,77
0	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	1 360 599,84	2 714 102,97	1 360 802,23
Chap. 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	1 350 000,00	2 497 556,44	1 350 000,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés (SURTAXE EAU)	1 350 000,00	2 497 556,44	1 350 000,00
Chap. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 599,84	216 425,53	10 802,23
7588	Produits divers de gestion courante - Autres (Redevance FTélécom mobiles et remb. hypothèques)	10 599,84	216 425,53	10 802,23
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	121,00	0,00
773	Mandats annulés	0,00	121,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	269 347,00	252 992,64	269 347,00
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	269 347,00	252 992,64	269 347,00
777	Quote part subventions	269 347,00	252 992,64	269 347,00
0	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	269 347,00	252 992,64	269 347,00
0	TOTAL RECETTES EXPLOITATION DE L'EXERCICE	1 629 946,84	2 967 095,61	1 630 149,23
0	TOTAL RECETTES EXPLOITATION CUMULÉ	2 425 421,00	3 762 569,77	4 071 121,00

Budget primitif 2021 – Budget Eau potable – Détails de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES EAU POTABLE					
DEPENSES	BP 2020	CA 2020	Propositions BP 2021	Report 2020	TOTAL Propositions Budget 2021
0 OPÉRATIONS RÉELLES	5 120 542,00	1 478 386,93	1 581 332,30	2 756 949,70	4 338 282,00
Chap.16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	509 346,00	509 345,62	467 731,00	0,00	467 731,00
1641 Emprunts en euro	419 346,00	419 345,62	417 731,00	0,00	417 731,00
1687 Autres dettes (Avance remb agence eau)	90 000,00	90 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Chap. 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	240 054,60	87 253,20	37 249,60	133 596,40	170 846,00
2031 Frais d'études	229 004,60	86 188,20	27 249,60	132 816,40	160 066,00
2088 Autres immobilisations	11 050,00	1 065,00	10 000,00	780,00	10 780,00
Chap. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 988,00	1 785,00	4 000,00	0,00	4 000,00
2111 Terrains nus	3 988,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
2184 218 - Autres immobilisations corporelles - Mobilier	0,00	1 785,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 367 153,40	880 003,11	1 072 351,70	2 623 353,30	3 695 705,00
2315 Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	4 367 153,40	880 003,11	1 072 351,70	2 623 353,30	3 695 705,00
Chap. 040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	269 347,00	252 992,64	269 347,00	0,00	269 347,00
Chap. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	269 347,00	252 992,64	269 347,00	0,00	269 347,00
139111 Subventions d'équipement - Établissement Nationaux - Agence de l'eau	115 877,00	102 938,54	115 877,00	0,00	115 877,00
139118 Subventions d'équipement - Établissement Nationaux - Autres	89 806,00	89 805,06	89 806,00	0,00	89 806,00
13913 Subventions d'équipement - Départements	43 819,00	40 405,27	43 819,00	0,00	43 819,00
13914 Subventions d'équipement - Communes	2 468,00	2 467,51	2 468,00	0,00	2 468,00
13917 Subventions d'équipement - Budget communautaire et Fonds structurels	1 858,00	1 857,84	1 858,00	0,00	1 858,00
13918 Subventions d'équipement - Autres	15 519,00	15 518,42	15 519,00	0,00	15 519,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	5 389 889,00	1 731 379,57	1 850 679,30	2 756 949,70	4 607 629,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ	5 389 889,00	1 731 379,57	1 850 679,30	2 756 949,70	4 607 629,00

INVESTISSEMENT Recettes EAU POTABLE					
RECETTES	BP 2020	CA 2020	Propositions BP 2021	Report 2020	TOTAL Propositions Budget 2021
0 OPÉRATIONS RÉELLES	3 857 157,99	1 140 323,99	286 286,91	2 712 197,00	2 998 483,91
R002 Excédent d'investissement reporté	269 743,99	269 743,99	222 238,91	0,00	222 238,91
Chap. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 010 025,00	9 580,00	64 048,00	995 808,00	1 059 856,00
13111 Subventions Investissement-Equipement (Agence de l'eau)	968 806,00	0,00	64 048,00	937 930,00	1 001 978,00
1313 Subventions Investissement-Equipement (Département)	41 219,00	9 580,00	0,00	57 878,00	57 878,00
Chap. 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 577 389,00	861 000,00	0,00	1 716 389,00	1 716 389,00
1641 Produits des emprunts	2 577 389,00	861 000,00	0,00	1 716 389,00	1 716 389,00
Chap. 040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 532 731,01	813 294,49	1 609 145,09	0,00	1 609 145,09
021 Virement de la section de fonctionnement	718 487,01	0,00	508 980,09	0,00	508 980,09
Chap. 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	283 783,00	0,00	283 783,00
1641 Produits des emprunts	0,00	0,00	283 783,00	0,00	283 783,00
Chap. 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	814 244,00	813 294,49	816 382,00	0,00	816 382,00
2805 Amortissements immos incorporelles-Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires (logiciels)	91,00	91,20	0,00	0,00	0,00
28088 Autres immobilisations incorporelles	987,00	987,00	1 830,00	0,00	1 830,00
28121 Amortissements des immobilisations corporelles - terrains nus	400,00	0,00	400,00	0,00	400,00
281311 Amortissements immos corporelles-Bâtiments d'exploitation	105 597,00	105 597,30	105 597,00	0,00	105 597,00
281351 Installations générales, agencements, aménagements des constructions- Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	83,00	0,00	83,00
281531 Amortissements immos corporelles-Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	685 582,00	0,00	685 582,00
28154 Matériel industriel	680 358,00	679 807,94	0,00	0,00	0,00
281561 Amortissements immos corporelles-Service de distribution d'eau (Compteurs)	26 725,00	26 724,97	22 419,00	0,00	22 419,00
28181 Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	206,00	0,00	206,00
28184 Amortissements immos corporelles-Mobilier (Panneaux)	64,00	64,10	243,00	0,00	243,00
28188 Amortissements immos corporelles-Autres	22,00	21,98	22,00	0,00	22,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	5 120 145,01	1 683 874,49	1 673 193,09	2 712 197,00	4 385 390,09
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ	5 389 889,00	1 953 618,48	1 895 432,00	2 712 197,00	4 607 629,00

Budget Eau potable - Extinction de la dette :



2- Extrait de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les nouvelles dispositions de la loi NOTRe ;

Vu la délibération N°2021-040-G du 30 mars 2021 adoptant le compte administratif du Budget Eau potable - Distribution pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération N°2021-041-G du 30 mars 2021 approuvant l'affectation des résultats du compte administratif 2020 ;

Vu la délibération N°2021-037-G du 30 mars 2021 approuvant les modalités de participation des budgets Eau potable et Assainissement collectif au Budget Général pour les exercices 2021 ;

Monsieur le Président, Jacques BOUYGUE présente le projet du budget primitif du Budget Eau potable pour l'exercice 2021. Celui-ci peut être synthétisé comme suit :

EXPLOITATION

		Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
VOTE	Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	4 071 121,00 €	1 630 149,23 €
	+	+	+
REPORT S	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent		
	002 Résultat d'exploitation reporté		2 440 971,77 €
	=	=	=
	Total de la section d'exploitation	4 071 121,00 €	4 071 121,00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 850 679,30 €	1 673 193,19 €
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	2 756 949,70 €	2 712 197,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		222 238,81 €
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	4 607 629,00 €	4 607 629,00 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	8 678 750,00 €	8 678 750,00 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Considérant l'étude par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** le budget primitif du Budget Eau potable - Distribution (27200) pour l'exercice 2021.
- **Charge** Monsieur le Président de son exécution

Budget Assainissement collectif

D2021-043-A Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 - Budget Assainissement collectif

1- Présentation

M. le Président passe la parole à M. le Trésorier afin de présenter le compte de gestion du Budget Assainissement collectif.

M. le Trésorier conclut sa présentation sur le fait que le compte de gestion est identique aux montants indiqués dans le compte administratif.

M. le Président propose de certifier ce compte de gestion 2020 du Budget Assainissement collectif qui n'appelle ni observation ni réserve de la part des membres du Comité.

2- Extrait de la délibération

Aux termes de l'article [L1612-12](#) du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical, doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur Patrick BRACHET, Trésorier de Meyssac.

Concernant le Budget Assainissement collectif de l'exercice 2020 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que la gestion est bonne :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles de la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

Approuve le compte de gestion du **Budget Assainissement collectif (27300)** dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D2021-044 A Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 - Budget Assainissement collectif

1- Présentation

. M. le Président donne la parole M. Christophe LISSAJOUX, 3^{ème} Vice-Président, afin de présider la séance pour le vote du compte administratif du Budget Assainissement collectif.

M. le Président se retire.

Le compte administratif est présenté par M. LISSAJOUX à l'ensemble du Comité.

Compte administratif 2020 – Budget Assainissement collectif – Détails de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES Assainissement			
DEPENSES		BP 2020	CA 2020
	OPÉRATIONS RÉELLES	128 420,00	99 440,23
D001	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00
Chap. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	60 652,00	37 473,13
Chap. 60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	5 000,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau énergie...)	0,00	0,00
6068	Fournitures diverses	5 000,00	0,00
Chap. 61	SERVICES EXTERIEURS	6 855,00	2 070,88
6161	Assurances	2 015,00	2 070,88
618	Divers	4 840,00	0,00
Chap. 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	48 617,00	35 333,25
6226	Honoraires	15 000,00	9 664,25
6227	frais actes et contentieux	3 000,00	0,00
627	services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00
6287	Remboursements de frais	25 669,00	25 669,00
6288	Autres participations	3 948,00	0,00
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	180,00	69,00
63512	Impôts fonciers	130,00	69,00
6356	Redevance occupation domaine pub	0,00	0,00
6358	Autres droits	50,00	0,00
	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	67 768,00	61 967,10
Chap. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	42 714,00	42 713,46
6541	Créances admises en non- valeur	26 543,00	26 543,00
658	Charges diverses de gestion courante	16 171,00	16 170,46
Chap. 66	CHARGES FINANCIERES	20 054,00	19 253,64
66111	Intérêts emprunts réglés à échéance	21 116,00	21 115,10
66112	intérêts Rattachement des ICNE	-1 862,00	-1 861,46
6616	Intérêts bancaires	300,00	0,00
6688	Autres charges financières	500,00	0,00
Chap. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	0,00
6718	Différence surtaxes	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	257 204,00	153 605,44
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	103 318,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	153 886,00	153 605,44
Chap. 68	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	153 886,00	153 605,44
6811	Dotation aux amortissements	153 886,00	153 605,44
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section exploit	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	257 204,00	153 605,44
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE	385 624,00	253 045,67
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE CUMULÉ	385 624,00	253 045,67

FONCTIONNEMENT Recettes Assainissement			
RECETTES		BP 2020	CA 2020
	OPÉRATIONS RÉELLES	331 607,00	341 229,83
R001	Excédent de fonctionnement reporté	139 906,98	139 906,98
	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	191 700,02	201 322,85
Chap. 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	183 000,00	184 574,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés (SURTAXE EAU)	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	1 574,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	183 000,00	183 000,00
Chap. 74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 700,02	9 567,00
741	Primes d'épuration	8 700,02	9 567,00
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	7 181,85
773	Mandats annulés	0,00	29,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	7 152,85
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	54 017,00	54 016,55
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	54 017,00	54 016,55
777	Quote part subventions	54 017,00	54 016,55
Chap. 78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0,00	0,00
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00
"043	Opérations d'ordre à l'intérieur section exploitation	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	54 017,00	54 016,55
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION DE L'EXERCICE	245 717,02	255 339,40
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION CUMULÉ	385 624,00	395 246,38

Compte administratif 2020 – Budget Assainissement collectif – Détails de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES Assainissement				
DEPENSES			BP 2020	CA 2020
OPÉRATIONS RÉELLES			317 643,00	155 961,69
D002	Déficit d'investissement reporté		28 792,43	28 792,43
020	Dépenses imprévues		242,21	0,00
Chap.16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		100 318,00	100 316,62
1641	Emprunts en euro		93 046,00	93 045,31
1687	Autres dettes (Avance remb agence eau)		7 272,00	7 271,31
Chap. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 500,00	0,00
2088	Autres immobilisations		1 500,00	0,00
Chap. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 500,00	0,00
2111	Terrains nus		1 500,00	0,00
2188	218 - Autres immobilisations corporelles - Autres		0,00	0,00
Chap. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS		183 764,00	26 852,64
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques		183 764,00	26 852,64
Chap. 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 526,36	0,00
2762	Autres créances immobilisées - Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.		1 526,36	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION		54 017,00	54 016,55
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		54 017,00	54 016,55
139111	Subventions d'équipement - Établissement Nationaux - Agence de l'eau		27 091,00	27 090,74
13913	Subventions d'équipement - Départements		25 795,00	25 794,92
13917	Subventions d'équipement - Budget communautaire et Fonds structurels		886,00	885,71
13918	Subventions d'équipement - Autres		245,00	245,18
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION		29 925,00	5 299,80
Chap. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00
21532	Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux d'assainissement		0,00	0,00
Chap. 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		29 925,00	5 299,80
2762	Autres créances immobilisées - Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.		29 925,00	5 299,80
Chap. 28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		0,00	0,00
28151	Amortissements immos corporelles-Installations complexes spécialisées		0,00	0,00
			0,00	0,00
Chap. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00
2088	Autres immobilisations		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			372 792,57	186 485,61
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ			401 585,00	215 278,04

INVESTISSEMENT Recettes Assainissement			
DEPENSES		BP 2020	CA 2020
OPÉRATIONS RÉELLES		114 456,00	36 777,87
R002	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00
024	ventes	0,00	0,00
Chap. 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	31 478,07	31 478,07
1068	Besoin de financement	31 478,07	31 478,07
Chap. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
1313	Subventions Investissement-Equipement (Département)	0,00	0,00
Chap. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 000,21	0,00
1641	Produits des emprunts	50 000,21	0,00
Chap. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 526,36	0,00
2315	Immobilisations corporelles en cours-Installations, matériel et outillage techniques-(Récupération TVA)	1 526,36	0,00
Chap. 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 451,36	5 299,80
2762	Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.(Récupération TVA)	31 451,36	5 299,80
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	257 204,00	153 605,44
021	Virement de la section de fonctionnement	103 318,00	0,00
Chap. 28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	153 886,00	153 605,44
28031	Amortissements immos incorporelles-Frais d'études	1 318,00	1 317,60
28033	Amortissements immos incorporelles-Frais d'insertion	210,00	209,64
28088	Autres immobilisations incorporelles	25 047,00	25 047,10
281311	Amortissements immos corporelles-Bâtiments d'exploitation	2 070,00	2 070,27
28151	Amortissements immos corporelles-Installations complexes spécialisées	280,00	0,00
281532	Amortissements immos corporelles-Réseaux d'assainissement	124 721,00	124 720,83
28181	Amortissements immos corporelles-Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00
28188	Amortissements immos corporelles-Autres	240,00	240,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION	29 925,00	5 299,80
Chap. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00
Chap. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	29 925,00	5 299,80
2315	Immobilisations corporelles en cours-Installations, matériel et outillage techniques-(Récupération TVA)	29 925,00	5 299,80
Chap. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	0,00
2188	Autres		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		401 585,00	195 683,11
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ		401 585,00	195 683,11

2- Extrait de la délibération

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles [L.2121-14](#) et [L.2121-21](#) relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités du scrutin pour le vote des délibérations ;

Vu le CGCT et notamment son article [L 2121-31](#) relatif à l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Christophe LISSAJOUX, troisième Vice-Président, a été désigné pour présider la séance de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Monsieur Jacques BOUYGUE, Président du Syndicat, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Christophe LISSAJOUX pour le vote du compte administratif du Budget Assainissement Collectif ;

Le Comité syndical, examine le compte administratif du Budget Assainissement collectif du Syndicat Mixte BELLOVIC de l'exercice 2020, dressé par Monsieur le Président Jacques BOUYGUE, qui peut être synthétisé comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	253 045,67	255 339,40	186 485,61	195 683,11	439 531,28	451 022,51
Résultats de clôture		2 293,73		9 197,50		11 491,23
Résultats reportés		139 906,98	28 792,43		28 792,43	139 906,98
Restes à réaliser			27 689,48	7 911,28	27 689,48	7 911,28
Opérations de l'exercice cumulés	253 045,67	395 246,38	242 967,52	203 594,39	496 013,19	598 840,77
RÉSULTATS DÉFINITIFS		142 200,71	39 373,13			102 827,58

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré hors de la présence de Monsieur le Président Jacques BOUYGUE, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2020 du Budget Assainissement collectif (27300).
- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

1- Présentation

M. le Président présente l'affectation des résultats de l'exercice 2020 concernant le Budget Assainissement collectif.

2- Extrait de la délibération

Le Comité syndical, réuni sous la Présidence de Jacques BOUYGUE, Président,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Assainissement collectif,
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Excédents	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....	139 906,98
Déficit d'investissement antérieur reporté.....	-28 792,43
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12	
Solde d'exécution de l'exercice.....	9 197,50
Solde d'exécution cumulé.....	-19 594,93
Restes à réaliser au 31/12	
Dépenses d'investissement.....	27 689,48
Recettes d'investissement.....	7 911,28
Solde	-19 778,20
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12	
Rappel du solde d'exécution cumulé.....	-19 594,93
Rappel du solde des restes à réaliser.....	-19 778,20
Solde de financement total.....	-39 373,13
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice.....	2 293,73
Résultat antérieur.....	139 906,98
Total à affecter.....	142 200,71

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2021	
A) EXCEDENT.....	
- Exécution du virement à la section d'investissement.....	39 373,13
Solde disponible.....	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes).....	102 827,58
B) DEFICIT.....	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	0

1- Présentation

M. le Président propose de passer au vote du Budget Assainissement collectif 2021.
Une présentation en est faite aux membres du Comité.

Budget primitif 2021 – Budget Assainissement collectif – Détails de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES Assainissement				
DEPENSES		BP 2020	CA 2020	BP 2021
	OPÉRATIONS RÉELLES	128 420,00	99 440,23	99 954,00
D001	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
Chap. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	60 652,00	37 473,13	59 334,00
Chap. 60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	5 000,00	0,00	5 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau énergie...)	0,00	0,00	0,00
6068	Fournitures diverses	5 000,00	0,00	5 000,00
Chap. 61	SERVICES EXTERIEURS	6 855,00	2 070,88	7 121,00
6161	Assurances	2 015,00	2 070,88	2 121,00
618	Divers	4 840,00	0,00	5 000,00
Chap. 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	48 617,00	35 333,25	47 033,00
6226	Honoraires	15 000,00	9 664,25	10 665,00
6227	frais actes et contentieux	3 000,00	0,00	3 000,00
627	services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	1 500,00
6287	Remboursements de frais	25 669,00	25 669,00	15 868,00
6288	Autres participations	3 948,00	0,00	16 000,00
Chap. 63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	180,00	69,00	180,00
63512	Impôts fonciers	130,00	69,00	130,00
6356	Redevance occupation domaine pub	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	50,00	0,00	50,00
	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	67 768,00	61 967,10	40 620,00
Chap. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	42 714,00	42 713,46	13 000,00
6541	Créances admises en non- valeur	26 543,00	26 543,00	8 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	16 171,00	16 170,46	5 000,00
Chap. 66	CHARGES FINANCIERES	20 054,00	19 253,64	16 901,00
66111	Intérêts emprunts réglés à échéance	21 116,00	21 115,10	17 963,00
66112	intérêts Rattachement des ICNE	-1 862,00	-1 861,46	-1 887,00
6616	Intérêts bancaires	300,00	0,00	325,00
6688	Autres charges financières	500,00	0,00	500,00
Chap. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	0,00	10 719,00
6718	Différence surtaxes	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	10 719,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	257 204,00	153 605,44	300 357,00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	103 318,00	0,00	91 462,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	153 886,00	153 605,44	208 895,00
Chap. 66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	49 655,00
6688	Autres charges financières	0,00	0,00	49 655,00
Chap. 68	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	153 886,00	153 605,44	159 240,00
6811	Dotation aux amortissements	153 886,00	153 605,44	154 274,00
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00	0,00	4 966,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section exploit	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	257 204,00	153 605,44	300 357,00
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE	385 624,00	253 045,67	400 311,00
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION DE L'EXERCICE CUMULÉ	385 624,00	253 045,67	400 311,00

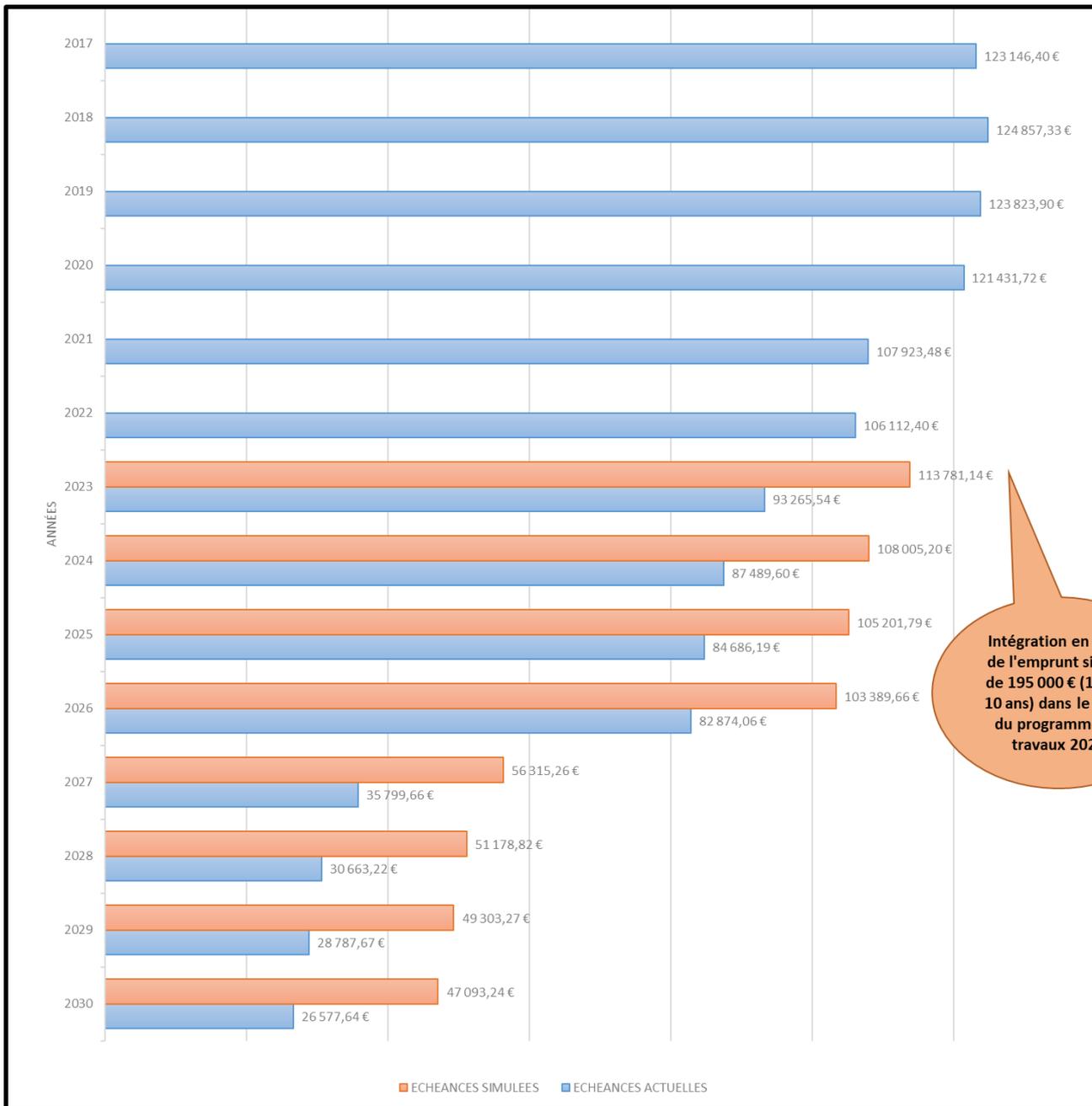
FONCTIONNEMENT Recettes Assainissement				
RECETTES		BP 2020	CA 2020	BP 2021
	OPÉRATIONS RÉELLES	331 607,00	341 229,83	296 395,00
R001	Excédent de fonctionnement reporté	139 906,98	139 906,98	102 827,58
	AUTRES CHAPITRES DE DEPENSES	191 700,02	201 322,85	193 567,42
Chap. 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	183 000,00	184 574,00	184 000,42
70111	Ventes d'eau aux abonnés (SURTAXE EAU)	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	1 574,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	183 000,00	183 000,00	184 000,42
Chap. 74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 700,02	9 567,00	9 567,00
741	Primes d'épuration	8 700,02	9 567,00	9 567,00
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	7 181,85	0,00
773	Mandats annulés	0,00	29,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	7 152,85	0,00
Chap. 042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	54 017,00	54 016,55	103 916,00
Chap. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	54 017,00	54 016,55	54 261,00
777	Quote part subventions	54 017,00	54 016,55	54 261,00
Chap. 78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET	0,00	0,00	0,00
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00
Chap. 79	TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00	49 655,00
791	Transferts de charges d'exploitation	0,00	0,00	49 655,00
Chap. 043	OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section exploitation	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	54 017,00	54 016,55	103 916,00
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION DE L'EXERCICE	245 717,02	255 339,40	297 483,42
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION CUMULÉ	385 624,00	395 246,38	400 311,00

Budget primitif 2021 – Budget Assainissement collectif – Détails de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES Assainissement					
DEPENSES	BP 2020	CA 2020	Propositions BP 2021	Report 2020	TOTAL Propositions Budget 2021
OPÉRATIONS RÉELLES	317 643,00	155 961,69	558 366,52	27 689,48	586 056,00
D002 Déficit d'investissement reporté	28 792,43	28 792,43	19 594,93	0,00	19 594,93
020 Dépenses imprévues	242,21	0,00	6 171,43	0,00	6 171,43
Chap.16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 318,00	100 316,62	89 962,00	0,00	89 962,00
1641 Emprunts en euro	93 046,00	93 045,31	82 690,00	0,00	82 690,00
1687 Autres dettes (Avance remb agence eau)	7 272,00	7 271,31	7 272,00	0,00	7 272,00
Chap. 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 500,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
2031 Frais d'études	0,00	0,00	222 570,00	0,00	222 570,00
2088 Autres immobilisations	1 500,00	0,00	17 430,00	0,00	17 430,00
Chap. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
2111 Terrains nus	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
2188 218 - Autres immobilisations corporelles - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	183 764,00	26 852,64	201 138,16	23 733,84	224 872,00
2315 Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	183 764,00	26 852,64	201 138,16	23 733,84	224 872,00
Chap. 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 526,36	0,00	0,00	3 955,64	3 955,64
2762 Autres créances immobilisées - Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	1 526,36	0,00	0,00	3 955,64	3 955,64
Chap. 042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	54 017,00	54 016,55	103 916,00	0,00	103 916,00
Chap. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	54 017,00	54 016,55	54 261,00	0,00	54 261,00
139111 Subventions d'équipement - Établissement Nationaux - Agence de l'eau	27 091,00	27 090,74	27 091,00	0,00	27 091,00
13913 Subventions d'équipement - Départements	25 795,00	25 794,92	26 038,00	0,00	26 038,00
13917 Subventions d'équipement - Budget communautaire et Fonds structurels	886,00	885,71	886,00	0,00	886,00
13918 Subventions d'équipement - Autres	245,00	245,18	246,00	0,00	246,00
Chap. 48 COMPTES DE RÉGULARISATION	0,00	0,00	49 655,00	0,00	49 655,00
4817 Pénalités de renégociation de la dette	0,00	0,00	49 655,00	0,00	49 655,00
Chap. 043 OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION	29 925,00	5 299,80	33 523,00	0,00	33 523,00
Chap. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532 Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29 925,00	5 299,80	33 523,00	0,00	33 523,00
2762 Autres créances immobilisées - Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	29 925,00	5 299,80	33 523,00	0,00	33 523,00
Chap. 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28151 Amortissements immos corporelles-Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088 Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	372 792,57	186 485,61	676 210,59	27 689,48	703 900,07
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ	401 585,00	215 278,04	695 805,52	27 689,48	723 495,00

INVESTISSEMENT Recettes Assainissement					
DEPENSES	BP 2020	CA 2020	Propositions BP 2021	Report 2020	TOTAL Propositions Budget 2021
OPÉRATIONS RÉELLES	114 456,00	36 777,87	381 703,72	7 911,28	389 615,00
R002 Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	31 478,07	31 478,07	39 373,13	0,00	39 373,13
1068 Besoin de financement	31 478,07	31 478,07	39 373,13	0,00	39 373,13
Chap. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	111 286,00	0,00	111 286,00
13111 Subventions Investissement-Equipement (Agence de l'eau)	0,00	0,00	92 738,00	0,00	92 738,00
1313 Subventions Investissement-Equipement (Département)	0,00	0,00	18 548,00	0,00	18 548,00
Chap. 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 000,21	0,00	195 999,29	0,00	195 999,29
1641 Produits des emprunts	50 000,21	0,00	195 999,29	0,00	195 999,29
Chap. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 526,36	0,00	0,00	3 955,64	3 955,64
2315 Immobilisations corporelles en cours-Installations, matériel et outillage techniques-(Récupération TVA)	1 526,36	0,00	0,00	3 955,64	3 955,64
Chap. 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 451,36	5 299,80	35 045,30	3 955,64	39 000,94
2762 Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.(Récupération TVA)	31 451,36	5 299,80	35 045,30	3 955,64	39 000,94
Chap. 042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	257 204,00	153 605,44	300 357,00	0,00	300 357,00
021 Virement de la section de fonctionnement	103 318,00	0,00	91 462,00	0,00	91 462,00
Chap. 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	49 655,00	0,00	49 655,00
1641 Produits des emprunts	0,00	0,00	49 655,00	0,00	49 655,00
Chap. 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	153 886,00	153 605,44	154 274,00	0,00	154 274,00
28031 Amortissements immos incorporelles-Frais d'études	1 318,00	1 317,60	1 318,00	0,00	1 318,00
28033 Amortissements immos incorporelles-Frais d'insertion	210,00	209,64	210,00	0,00	210,00
28088 Autres immobilisations incorporelles	25 047,00	25 047,10	25 047,00	0,00	25 047,00
281311 Amortissements immos corporelles-Bâtiments d'exploitation	2 070,00	2 070,27	2 070,00	0,00	2 070,00
28151 Amortissements immos corporelles-Installations complexes spécialisées	280,00	0,00	280,00	0,00	280,00
281532 Amortissements immos corporelles-Réseaux d'assainissement	124 721,00	124 720,83	125 109,00	0,00	125 109,00
28181 Amortissements immos corporelles-Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188 Amortissements immos corporelles-Autres	240,00	240,00	240,00	0,00	240,00
Chap. 48 COMPTES DE RÉGULARISATION	0,00	0,00	4 966,00	0,00	4 966,00
4817 Pénalités de renégociation de la dette	0,00	0,00	4 966,00	0,00	4 966,00
Chap. 043 OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR A SECTION	29 925,00	5 299,80	33 523,00	0,00	33 523,00
Chap. 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031 Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033 Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	29 925,00	5 299,80	33 523,00	0,00	33 523,00
2315 Immobilisations corporelles en cours-Installations, matériel et outillage techniques-(Récupération TVA)	29 925,00	5 299,80	33 523,00	0,00	33 523,00
Chap. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181 Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	401 585,00	195 683,11	715 583,72	7 911,28	723 495,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULÉ	401 585,00	195 683,11	715 583,72	7 911,28	723 495,00

Budget Assainissement collectif - Extinction de la dette :



2- Extrait de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les nouvelles dispositions de la loi NOTRe ;

Vu la délibération N°2021-0044-A du 30 mars 2021 adoptant le compte administratif du Budget Assainissement collectif pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération N°2021-045-A du 30 mars 2021 approuvant l'affectation des résultats du compte administratif 2020 ;

Vu la délibération N°2021-037-G du 30 mars 2021 approuvant les modalités de participation des budgets Eau potable et Assainissement collectif au Budget Général pour les exercices 2021 ;

Monsieur le Président Jacques BOUYGUE présente le projet du budget primitif du Budget Assainissement collectif pour l'exercice 2021. Celui-ci peut être synthétisé comme suit :

EXPLOITATION

		Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
VOTE	Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	400 311,00 €	297 483,42 €
	+	+	+
REPORT S	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent		
	002 Résultat d'exploitation reporté		102 827,58 €
	=	=	=
	Total de la section d'exploitation	400 311,00 €	400 311,00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris les comptes 1064 et 1068)	676 210,59 €	715 583,72 €
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	27 689,48 €	7 911,28 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 594,93 €	
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	723 495,00 €	723 495,00 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 123 806,00 €	1 123 806,00 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Considérant l'étude par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Adopte** le budget primitif du Budget Assainissement collectif (27300) pour l'exercice 2021.
- **Charge** Monsieur le Président de son exécution.

1- Présentation

M. le Trésorier a informé M. le Président que les indemnités de renégociation du prêt n°1119322 d'un montant de 49 655,00 € n'avaient pas été constatées en dépense de fonctionnement ainsi qu'en recettes d'investissement depuis 2015 et qu'il convient de régulariser la situation.

Afin de ne pas pénaliser de manière importante la charge financière en section de fonctionnement, M. le Président propose d'amortir ces indemnités sur 10 ans (4 965,50 € par an), soit la durée restante du remboursement de l'emprunt.

2- Extrait de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les nouvelles dispositions de la loi NOTRe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte BELLOVIC par la fusion des syndicats BBMEau, Roche de Vic et SIERB au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC au 1er janvier 2020 ;

Vu la délibération N°2021-046-A du 30 mars 2021 approuvant le budget primitif de l'Assainissement collectif pour l'exercice 2021 ;

Monsieur le Président Jacques BOUYGUE rappelle que l'emprunt n°4502311 contracté par le SIERB auprès de la Caisse d'Épargne en 2015 est le fruit d'une renégociation du prêt n°1119322.

Le capital restant dû (CRD) à financer au 01/06/2015 s'élevait à 339 665,53 € auxquels s'ajoutaient les indemnités de renégociation d'un montant de 49 655,00 €.

Le nouveau montant de prêt consenti s'élevait à 389 320,53 € au taux fixe de 2,40 % sur 15 ans (dernière échéance en juin 2030).

Monsieur le Trésorier a informé le Monsieur le Président que les indemnités de renégociation du prêt n°1119322 n'avaient pas été constatées en dépense de fonctionnement ainsi qu'en recettes d'investissement depuis 2015 et qu'il convient de régulariser la situation.

La constatation de ces indemnités de renégociation doit être réalisée comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Désignations	MONTANTS	Articles	Désignations	MONTANTS
6688 (Ordre 042)	Autres charges financières	49 655,00 €			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Désignations	MONTANTS	Articles	Désignations	MONTANTS
			1641 (Ordre 040)	Produits des emprunts	49 655,00 €

Afin de ne pas pénaliser de manière importante la charge financière en section de fonctionnement, Monsieur le Président propose aux membres du Comité d'amortir ces indemnités sur 10 ans (4 965,50 € par an), soit la durée restante du remboursement de l'emprunt.

L'amortissement de ces indemnités doit être réalisé comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Désignations	MONTANTS	Articles	Désignations	MONTANTS
6812 (Ordre 042)	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	4 965,50 €	791 (Ordre 042)	Transferts de charges d'exploitation	49 655,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Désignations	MONTANTS	Articles	Désignations	MONTANTS
4817 (Ordre 040)	Pénalités de renégociation de la dette	49 655,00 €	4817 (Ordre 040)	Pénalités de renégociation de la dette	4 965,50 €

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** l'amortissement des indemnités de renégociation du prêt n°119322 sur le Budget Assainissement collectif (27300) pour les exercices 2021 à 2030 tel que proposé ci-dessus.
- **Dit** que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget.
- **Charge** Monsieur le Président de son exécution.

Affaires générales – Eau potable

D2021-048-E Achat d'une partie d'une parcelle située sur la Commune d'Aubazine

1- Présentation

M. le Président fait part au Comité d'une particularité concernant le réservoir de Vergonzac situé sur la Commune d'Aubazine.

Le terrain sur lequel a été construit ce réservoir dans les années 1960 n'appartient pas au Syndicat mais à Monsieur MAREL Jean-Pierre.

Le réservoir et son accès se situent actuellement sur une partie des parcelles n°984, 986 et 993 sections A appartenant à M. Jean-Pierre MAREL.

En conséquence, M. le Président propose aux membres du Comité :

- de régulariser cette situation afin que le Syndicat devienne propriétaire de ces parcelles pour la partie concernant l'emprise du réservoir ainsi que le chemin d'accès.
- de proposer un prix d'achat à 2,10 € le m².
- de désigner M. CAZAUX Alexandre, géomètre-expert du cabinet SOTEC PLANS, et Maître MANIERE MEZON, notaire à Malemort, afin de procéder aux diverses opérations liées à cette acquisition.

2- Extrait de la délibération

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte BELLOVIC par la fusion des syndicats BBMEau, Roche de Vic et SIERB et notamment son article 2 précisant que BELLOVIC reprend toutes les compétences des syndicats fusionnés au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC au 1er janvier 2020 ;

Monsieur le Président informe le Comité que le terrain sur lequel a été construit le réservoir de Vergonzac dans les années 1960 n'appartient pas au Syndicat.

Il précise que le réservoir et son accès se situent sur une partie des parcelles n°984, 986 et 993 section A appartenant à M. Jean-Pierre MAREL.

En accord avec le propriétaire, Monsieur le Président propose de régulariser cette situation par une acquisition au prix de 2,10 € par m².

Cette opération nécessite :

- De désigner un géomètre expert afin de réaliser les opérations de bornage de l'emprise où se situent le réservoir et son accès.
- De désigner un notaire afin d'établir et enregistrer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

Le Syndicat prendra en charge tous les frais liés à cette acquisition.

Dans cette optique, Monsieur le Président propose également aux membres du Comité de désigner M. CAZAUX Alexandre, géomètre-expert du cabinet SOTEC PLANS, et Maître MANIERES MEZON, notaire à Malemort (19360), afin de procéder aux diverses opérations liées à cette acquisition.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** le projet d'acquisition de parcelles tel que présenté ci-dessus.
- **Désigne** M. CAZAUX Alexandre, géomètre-expert du cabinet SOTEC PLANS, afin de procéder aux diverses opérations liées à cet échange.
- **Dit** que la vente se fera par acte notarié avec Maître MANIERES MEZON.
- **Dit** que les frais relatifs aux divisions parcellaires et à cette acquisition seront à la charge du Syndicat Mixte BELLOVIC.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette acquisition.

D2021-049-E Délibération rectificative – Habilitation donnée à M. le Président pour effectuer les démarches concernant la vente partielle d'une parcelle appartenant au Syndicat BELLOVIC

1- Présentation

M. le Président informe le Comité qu'une délibération rectificative doit être soumise à l'ordre du jour concernant un projet d'échange de parcelles sur la Commune de Beynat. Cette affaire avait fait l'objet en 2019 d'une première délibération qu'il convient de mettre à jour.

2- Extrait de la délibération

Vu le [Code Général des Collectivités Territoriales](#) ;

Vu la délibération n°D2019-63-E habilitant M. le Président pour effectuer les démarches concernant la vente partielle d'une parcelle appartenant au Syndicat Mixte BELLOVIC ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que des régularisations cadastrales doivent encore intervenir suite à la réalisation récente la rue de la Châtaigne située sur la Commune de Beynat.

Cette rue débute à partir de la parcelle n° AY 110 appartenant au Syndicat Mixte BELLOVIC et dont 96 m² avaient été vendus à la commune par délibération du Comité syndical de Roche de Vic le 3 mars 2008 afin de construire ladite rue.

Cette parcelle abrite un réservoir d'eau potable ainsi qu'une antenne relais pour la téléphonie mobile pour laquelle le Syndicat perçoit une redevance d'occupation du domaine public.

Dans le cadre de la sécurisation des accès aux habitations existantes, l'opération de division parcellaire demandée consiste, concernant le Syndicat, à prélever sur la parcelle n° AY 110 (725m² / 725 ca), propriété du Syndicat Mixte BELLOVIC, ex Syndicat intercommunal des eaux de Roche de Vic, 32 m² (32ca) et les céder à M. et Mme ADEAU Mickaël.

La partie de la parcelle concernée n'est pas utilisable pour les compétences assurées par le Syndicat et sa vente n'impacte en aucun cas l'utilité potentielle de l'autre partie de la parcelle restant propriété de la Collectivité.

Cette parcelle ne fait l'objet d'aucune déclaration d'utilité publique.

Le Président propose cette vente aux membres du Comité syndicat au prix de 1 € /m² soit 32 € pour 32m².

La vente s'effectuera avec la participation de l'Étude notariale choisie par l'acquéreur.

Les frais relatifs à la vente (réalisation d'un bornage, document d'arpentage réalisé par un géomètre expert, frais d'acte notarié, frais d'hypothèques, etc.) seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Président rappelle également qu'une délibération sur le sujet avait été votée à l'unanimité par le Comité du mandat précédent lors de la séance du 24 septembre 2019.

Cependant les personnes concernées par la division parcellaire et les régularisations cadastrales ont changé entre temps.

Il convient donc également d'abroger ladite délibération.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- **Abroge** la délibération n°D2019-63-E habilitant M. le Président pour effectuer les démarches concernant la vente partielle d'une parcelle appartenant au Syndicat Mixte BELLOVIC ;
- **Approuve** le plan de division parcellaire proposé ;
- **Approuve** la vente d'une partie de la parcelle AY 110 (32m²), située à Beynat au lieu-dit Bois Lalande, au prix de 1 € /m² ;
- **Dit** que la vente se fera par acte notarié avec le concours de l'Étude notariale au choix de l'acquéreur et que les frais relatifs à ces opérations seront pris en charge par l'acquéreur.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette vente.

D2021-050-E Effacement du seuil de l'ancienne prise d'eau du Moulin de la Roussie sur la Roanne

1- Présentation

M. le Président présente aux membres du Comité le projet de suppression du seuil de l'ancienne prise d'eau du Moulin de la Roussie sur le cours d'eau « *La Roanne* » sur la commune de Sérilhac.

2- Extrait de la délibération

Vu le [Code Général des Collectivités Territoriales](#) ;

Vu le [Code de l'environnement](#) ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité l'existence d'une ancienne prise d'eau et d'une ancienne station de production au Moulin de la Roussie, commune de Sérilhac, dont le Syndicat Mixte BELLOVIC est propriétaire.

Il précise que cette station desservait en eau potable une quinzaine de communes de l'ancien Syndicat des eaux de Roche de Vic. Celle-ci a été mise hors service en 2015 suite aux travaux de restructuration de la ressource en eau et de construction de la station de production d'eau potable de la Grèze à Nonards qui dessert aujourd'hui l'ensemble du territoire du Syndicat.

Soucieux de rétablir la continuité écologique sur la Roanne au niveau du Moulin de la Roussie, les services de l'État (Service de l'environnement, de la police de l'eau et des risques) demandent au Syndicat Mixte BELLOVIC d'effacer l'ensemble des ouvrages présents dans le lit mineur du cours d'eau.

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrant dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L 214-3 du Code de l'environnement.

En conséquence, un dossier de déclaration a été établi et a fait l'objet d'un récépissé le 29 juillet 2020.

À compter de la date de ce récépissé, le syndicat dispose d'un délai de 3 ans pour réaliser l'effacement du seuil.

Aussi, le Président informe le Comité qu'un appel à projets vient d'être lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, permettant aux projets retenus de bénéficier de subventions pouvant atteindre 100% pour un effacement d'ouvrage sur cours d'eau.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Comité de déposer un dossier de candidature pour l'appel à projets « continuités écologiques en Nouvelle Aquitaine ».

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

	Objet	Montant € HT	Montant TVA	Montant € TTC
Dépenses	Pêche électrique de sauvetage	1 200 €	0 €	1 200 €
	Travaux d'effacement du seuil	7 980 €	1 596 €	9 576 €
Sous-total des dépenses :		9 180 €		10 776 €
Recettes	Région et Agence de l'eau dans la cadre de l'appel à projet « continuités écologiques en Nouvelle Aquitaine » (100%)	9 180 €		
Sous-total des recettes :		9 180 €		
Autofinancement :		0 €		

Monsieur le Président rappelle également aux membres du Comité que le Budget Eau potable du Syndicat est assujéti à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2019. À ce titre, la TVA grevant les dépenses du budget est récupérée auprès des services fiscaux.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** le projet d'effacement du seuil de l'ancienne prise d'eau de la station de production du Moulin de la Roussie à Sérilhac,
- **Approuve** le plan de financement correspondant,
- **Charge** Monsieur le Président de solliciter, dans le cadre de l'appel à projets « continuités écologiques en Nouvelle-Aquitaine » l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents techniques, administratifs et financiers dudit projet,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Eau potable – Chapitre 61 – Compte 61521 (27200).

Affaires générales – Voirie rurale

D2021-051-VR Participations des Communes au Budget Général pour l'exercice 2021 – Programmes 2020.

1- *Présentation*

M. le Président invite les élus à se prononcer sur les participations des communes au Budget Général BELLOVIC pour les compétences Voirie rurale et Voirie communale non communautaire.

Il rappelle aux membres du Comité que ces compétences sont financées par une contribution financière communale annuelle des 13 communes adhérentes.

Exercée depuis 2020, la compétence voirie communale non-communautaire fait l'objet d'une contribution budgétaire pour la première fois cette année et uniquement pour les communes ayant demandé au Syndicat d'engager des travaux sur le territoire de celles-ci.

Compte tenu de l'analyse des comptes administratifs 2020 et des prévisions budgétaires 2021, le montant total de la contribution budgétaire des Communes concernées est estimé à 126 484,85 €, incluant 10 % de frais de gestion dont :

- 107 274,28 € au titre de la compétence « Voirie rurale » ;
- 19 210,57 € au titre de la compétence « Voirie communale non communautaire ».

2- Extrait de la délibération

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte BELLOVIC par la fusion des syndicats BBM Eau, Roche de Vic et SIERB et notamment son article 2 précisant que BELLOVIC reprend toutes les compétences des syndicats fusionnés au 1^{er} janvier 2017 ;

Tenant compte des résultats indiqués au compte administratif du Budget Général – exercice 2020 ;

Tenant compte des prévisions budgétaires 2021 ;

Monsieur le Président invite les élus à se prononcer sur les participations des communes au budget Général du Syndicat pour les compétences « Voirie rurale » et « Voirie communale non communautaire ».

Il rappelle aux membres du Comité syndical que ces compétences sont financées par une contribution financière communale annuelle des 13 communes adhérentes suivantes :

- | | | |
|--|-----------------------|------------|
| - Altillac | - Chenailers-Mascheix | - Sioniac |
| - Astailac | - Liourdres | - Tudeils |
| - Beaulieu-sur-Dordogne (Commune nouvelle) | - Nonards | - Végennes |
| - Bilhac | - Puy d'Arnac | |
| - La Chapelle-aux-Saints | - Qeyssac-les-Vignes | |

Compte tenu de l'analyse du compte administratif 2020 et des prévisions budgétaires 2021, Monsieur le Président informe le Comité syndical que le montant total de la contribution budgétaire des Communes concernées est estimé à **126 484,85 €**, incluant 10 % de frais de gestion dont :

- **107 274,28 €** au titre de la compétence « Voirie rurale » ;
- **19 210,57 €** au titre de la compétence « Voirie communale non communautaire ».

Concernant la voirie rurale :

La contribution budgétaire 2021 prend en compte :

- La participation annuelle de 10 477,26 € par an sur 10 ans (2021 à 2031) des communes concernant le programme de travaux de voirie rurale 2020. Ce montant est réparti par commune proportionnellement aux travaux effectués sur chacune d'entre elles.
- Les participations annuelles en cours concernant les programmes de travaux 2008 à 2019 (+ 87 044,82 €).
- La suppression d'une partie de la participation annuelle concernant le programme de travaux 2010 et arrivé à terme en 2020 (- 11 567,53 €).

Concernant la voirie communale non communautaire :

Il s'agit de la première contribution budgétaire des communes pour cette compétence compte-tenu que celle-ci est exercée par le Syndicat Mixte BELLOVIC depuis le 1^{er} janvier 2020.

La contribution budgétaire 2021 comprend donc uniquement la participation annuelle de 17 464,15 € par an sur 10 ans (2021 à 2031) au programme de travaux de voirie communale non communautaire 2020. Ce montant est majoré de 10 % pour la participation aux frais de gestion et réparti par commune proportionnellement aux travaux effectués sur chacune d'entre elles.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** la sollicitation des Communes adhérentes aux compétences Voirie rurale et Voirie communale non communautaire, au titre de l'exercice budgétaire 2021, pour un montant total de **126 484,85 €**, frais de gestion inclus ;
- **Indique** que cette somme sera répartie par commune proportionnellement aux travaux effectués sur leurs territoires conformément au tableau annexé à la présente délibération.

3- Annexe à la délibération n°D2021-051-VR - Budget Général – Participations des Communes au Budget Général pour l'exercice 2021 – Programmes 2020.

Travaux de voirie
Programme de Voirie rurale
Participation 2021 par commune sur les programmes de travaux
2008-2020

		Voirie Rurale 2008	Voirie Rurale 2009	Voirie Rurale 2010	Voirie Rurale 2010	Voirie Rurale 2011	Voirie Rurale 2012	Voirie Rurale 2013	Voirie Rurale 2014	Voirie Rurale 2015	Voirie Rurale 2016	Voirie Rurale 2017	Voirie Rurale 2018	Voirie Rurale 2019	Voirie Rurale 2019 Régul	Voirie Rurale 2020	Total 2021	Avec Frais de gestion 10%
1	Altillac	- €	442,08 €	- €	- €	2 028,13 €	830,36 €	1 761,22 €	422,41 €	826,56 €	1 485,36 €	588,90 €	2 026,16 €	1 960,00 €	- 375,99 €	2 525,22 €	14 520,42 €	15 972,46 €
2	Astaillac	52,15 €	300,39 €	- €	- €	574,56 €	226,72 €	166,13 €	422,41 €	- €	- €	- €	- €	375,99 €	375,99 €	642,61 €	3 136,95 €	3 450,65 €
3	Beaulieu-sur-Dordogne (Commune nouvelle)	170,61 €	1 284,96 €	- €	1 153,92 €	1 099,27 €	1 105,90 €	1 233,86 €	422,41 €	368,19 €	463,13 €	923,91 €	1 484,60 €	2 010,46 €		714,64 €	12 435,86 €	13 679,45 €
	Brivezac	541,49 €	518,50 €	- €	- €	- €	872,22 €	1 284,00 €	422,41 €	133,33 €	831,20 €	821,75 €	256,41 €	- €		- €	5 681,31 €	6 249,44 €
4	Bilhac	129,99 €	339,87 €	111,42 €	- €	281,28 €	255,93 €	222,35 €	422,41 €	294,24 €	812,23 €	540,06 €	806,23 €	35,64 €		774,18 €	5 025,84 €	5 528,42 €
6	La Chapelle-aux-Saints	686,88 €	- €	256,35 €	- €	303,31 €	575,61 €	1 255,59 €	422,41 €	254,40 €	1 128,99 €	361,94 €	232,69 €			414,79 €	6 295,63 €	6 925,20 €
7	Chenailler-Mascheix	- €	471,23 €	169,93 €	- €	1 097,63 €	849,29 €	181,04 €	422,41 €	546,31 €	632,90 €	555,34 €	533,16 €	1 264,75 €		664,78 €	7 388,77 €	8 127,65 €
8	Liourdres	391,71 €	240,05 €	- €	- €	- €	481,92 €	571,05 €	422,41 €	327,34 €	721,15 €	510,48 €	285,06 €	330,05 €		428,09 €	4 709,31 €	5 180,24 €
9	Nonards	197,81 €	423,96 €	423,85 €	- €	766,78 €	687,63 €	551,01 €	422,41 €	480,43 €	907,29 €	331,31 €	339,15 €			768,64 €	7 010,52 €	7 711,57 €
10	Puy d'Amac	103,85 €	395,20 €	468,27 €	- €	977,57 €	510,19 €	445,93 €	422,41 €	336,35 €	- €	560,60 €	735,03 €	1 003,45 €		1 280,62 €	7 239,48 €	7 963,42 €
11	Queyssac-les-Vignes	- €	611,00 €	291,31 €	- €	385,26 €	454,64 €	440,64 €	422,41 €	267,83 €	366,39 €	265,23 €	437,05 €	422,24 €		363,41 €	4 727,41 €	5 200,15 €
12	Sioniac	- €	856,95 €	- €	- €	639,52 €	463,53 €	825,85 €	422,41 €	219,15 €	762,07 €	868,53 €	1 088,49 €			800,11 €	7 762,82 €	8 539,10 €
13	Tudeils	205,25 €	157,31 €	- €	- €	565,02 €	747,11 €	414,60 €	422,41 €	314,52 €	570,19 €	313,54 €	423,89 €			511,71 €	4 966,47 €	5 463,12 €
14	Végennes	233,57 €	302,70 €	116,52 €	- €	422,73 €	840,58 €	135,86 €	422,41 €	316,97 €	734,54 €	635,75 €	1 107,01 €			764,17 €	6 621,28 €	7 283,41 €
Total		2 713,31 €	6 344,20 €	1 837,65 €	1 153,92 €	9 141,06 €	8 901,63 €	9 489,13 €	5 913,80 €	4 685,61 €	9 415,44 €	7 277,35 €	9 754,93 €	10 416,77 €	- €	10 477,26 €	97 522,08 €	107 274,28 €
Année d'échéance des contributions (emprunts ou charges financières)		2021 à retirer en 2022	2021 à retirer en 2022	2021 à retirer en 2022	2021 à retirer en 2022	2022 à retirer en 2023	2024 à retirer en 2025	2024 à retirer en 2025	2024 à retirer en 2025	2025 à retirer en 2026	2026 à retirer en 2027	2027 à retirer en 2028	2028 à retirer en 2029	2029 à retirer en 2030	2021 à retirer en 2021	2030 à retirer en 2031		
Commentaire financement par année		Charges financières	Charges financières	Charges financières (intempéries)	Charges financières (ouvrage d'art)	Charges financières	Charges financières - Part de l'emprunt 15,78 %	Part de l'emprunt 54,25 %	Charges financières 29,97 %	Charges financières	Charges financières	Part de l'emprunt 68 900 €/10 ans taux 0,98%	Part de l'emprunt 91 800 €/10 ans taux 1,12%	Part de l'emprunt 92 240 €/10 ans taux 0,57% + 9 126,56 € Avance Syndicat 0%	Régul suite erreur fléchage dépenses	Emprunt Crédit Agricole de 275 500 € pour le programme de voirie rurale 2020 10 ans taux fixe 0,25 %		

Travaux de voirie
Programme de Voirie Communale Non Communautaire
Participation 2021 sur le programme de travaux 2020

		Voirie Communale NC 2020	Total 2021	Avec Frais de gestion 10%
1	Altiliac	5 003,45 €	5 003,45 €	5 503,80 €
2	Astaillac	- €	- €	- €
3	Beaulieu-sur-Dordogne	2 361,70 €	2 361,70 €	2 597,87 €
4	Bilhac	1 077,24 €	1 077,24 €	1 184,96 €
6	Chenailler-Mascheix	542,28 €	542,28 €	596,51 €
7	La Chapelle Aux Saints	2 143,67 €	2 143,67 €	2 358,04 €
8	Liourdres	1 296,87 €	1 296,87 €	1 426,56 €
9	Nonards	1 310,78 €	1 310,78 €	1 441,86 €
10	Puy d'Arnac	545,36 €	545,36 €	599,90 €
11	Queyssac-les-Vignes	1 512,77 €	1 512,77 €	1 664,05 €
12	Sioniac	- €	- €	- €
13	Tudeils	1 106,45 €	1 106,45 €	1 217,10 €
14	Végennes	563,58 €	563,58 €	619,94 €
Total		17 464,15 €	17 464,15 €	19 210,57 €
Année d'échéance des contributions (emprunts ou charges financières)		2030		
		à retirer en 2031		
Commentaire financement par année		Emprunt Crédit Agricole de 275 500 € dont : 103 312,50 € pour le programme de voirie rurale 2020 10 ans taux fixe 0,25 %		

Travaux reportés en 2021

1- Présentation

M. le Président rappelle aux membres du Comité que le Conseil départemental de la Corrèze réalise une programmation triennale concernant les aides aux collectivités.

Le Syndicat Mixte BELLOVIC est concerné par cette politique pour le volet voirie.

Ainsi, le Conseil départemental du 5 mars 2021 a approuvé l'attribution d'une dotation annuelle concernant la voirie au profit du Syndicat Mixte BELLOVIC d'un montant de 90 000 € pour la période 2021-2023.

Les programmes de travaux de voirie 2021-2022-2023 pourront faire l'objet d'une subvention plafonnée à 90 000 € par an et à hauteur de 40 % du montant HT des opérations.

M. le Président propose donc au Comité de l'autoriser à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires afin de mettre en œuvre cette nouvelle contractualisation et effectuer les demandes de versement successives pour la durée du contrat.

2- Extrait de la délibération

Monsieur le Président informe le Comité que le Conseil départemental du 5 mars 2021 a approuvé l'attribution d'une dotation annuelle concernant la voirie au profit du Syndicat Mixte BELLOVIC d'un montant de 90 000 € pour la période 2021-2023.

Ainsi, les programmes de travaux de voirie 2021-2022-2023 pourront faire l'objet d'une subvention plafonnée à 90 000 € par an et à hauteur de 40 % du montant HT des opérations.

Le Conseil départemental indique également la possibilité de cumuler 2 années de dotation voirie.

Monsieur le Président précise également que cette dotation triennale ainsi que ses modalités de mobilisation feront l'objet d'une contractualisation entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Syndicat pour la période 2021-2023.

L'objectif de la présente délibération est d'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires afin de mettre en œuvre cette nouvelle contractualisation et effectuer les demandes de versement successives pour la durée du contrat.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** la contractualisation d'attribution triennale avec le Conseil Départemental de la Corrèze au titre de la dotation voirie et telle que présentée ci-dessus ;
- **Donne** les pleins pouvoirs à Monsieur le Président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette contractualisation et signer tous documents y afférent pour la période couverte 2021/2023.
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées dans le cadre des programmes de travaux de voirie du Syndicat pour la durée du contrat.

Charge Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Général (27000), exercices 2021-2022-2023.

1- **Présentation**

Suites aux retours des besoins identifiés par les Communes adhérentes, M. le Président informe le Comité qu'un programme de travaux en matière de Voirie Rurale a été finalisé et validé par les communes.

Ce programme est estimé à 194 173,87 € (hors révisions des prix) dont :

- 183 088,50 € de travaux ;
- 11 085,37 € de maîtrise d'œuvre.

Sur cette base, la subvention du Département de la Corrèze est estimée à 77 669,75 € pour le programme de voirie rurale 2021.

M. le Président indique également que cette programmation pourra également être revue à la hausse si certaines communes souhaitent faire des travaux supplémentaires pour 2021.

2- **Extrait de la délibération**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical qu'un courrier a été adressé, en octobre 2020 et comme chaque année, à toutes les Communes adhérentes à la compétence Voirie Rurale afin de connaître leurs besoins en matière de travaux pour l'année 2021.

Monsieur le Président informe le Comité que le Conseil départemental du 5 mars 2021 a approuvé l'attribution d'une dotation annuelle concernant la voirie au profit du Syndicat Mixte BELLOVIC d'un montant de 90 000 € pour la période 2021-2023.

Ainsi, le programme de travaux de voirie rurale 2021 peut faire l'objet d'une subvention plafonnée à 90 000 € par an à hauteur de 40 % du montant HT des opérations.

Suites aux retours des besoins identifiés par les Communes adhérentes, un programme de travaux en matière de Voirie Rurale a été finalisé.

Il en résulte les montants suivants :

		Montants :
Coût du programme	Estimation des travaux HT	183 088,50 €
	Estimation Maîtrise d'œuvre HT	11 085,37 €
	Total opération HT	194 173,87 €
	Estimation opération TTC	233 008,64 €
Financement	Montant Subvention Département (40%)	77 669,55 €
	FCTVA	38 222,74 €
	Part à la charge de la collectivité	117 116,35 €

Ce programme de travaux détaillé par commune est annexé à la présente délibération.

Cette programmation pourra être complétée à la marge si des travaux urgents supplémentaires le nécessitent.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** le programme de travaux pour la Voirie rurale 2021 estimé à 194 173,87 € HT, (hors révisions des prix) maîtrise d'œuvre comprise et tel qu'exposé ci-dessus ainsi qu'en annexe de la présente délibération.
- **Dit** que ce programme de travaux pourra évoluer à la marge en fonction des besoins supplémentaires des communes en cours d'année.
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées.
- **Charge** Monsieur le Président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation des travaux et lui donne pouvoir pour signer tous les documents techniques, administratifs et financiers ;
- **Charge** Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Général (27000), exercice 2021.

PROGRAMME DE VOIRIE RURALE 2021							
Communes / Voiries	Maîtrise d'œuvre HT	Montants des Travaux HT	Coût total opération HT	Total opération TTC	Montant Subvention CD19 (40%)	Montants FCTVA	Part à la charge de la collectivité
ALTILLAC	3 701,12 €	73 144,50 €	76 845,62 €	92 214,72 €	30 738,25 €	15 126,91 €	46 349,56 €
BEAULIEU SUR DORDOGNE	411,64 €	8 135,00 €	8 546,64 €	10 255,97 €	3 418,65 €	1 682,39 €	5 154,93 €
BILHAC	13,68 €	270,00 €	283,68 €	340,42 €	113,47 €	55,84 €	171,11 €
CHENAILLER MASCHEIX	464,45 €	7 756,00 €	8 220,45 €	9 864,54 €	3 288,17 €	1 618,19 €	4 958,18 €
LA CHAPELLE AUX SAINTS	1 308,01 €	14 985,00 €	16 293,01 €	19 551,61 €	6 517,20 €	3 207,24 €	9 827,17 €
LIOURDRES	351,36 €	6 944,00 €	7 295,36 €	8 754,43 €	2 918,14 €	1 436,08 €	4 400,21 €
NONARDS	953,28 €	18 839,50 €	19 792,78 €	23 751,34 €	7 917,11 €	3 896,17 €	11 938,06 €
PUY D'ARNAC	1 252,42 €	15 737,00 €	16 989,42 €	20 387,30 €	6 795,76 €	3 344,34 €	10 247,20 €
QUEYSSAC LES VIGNES	458,35 €	2 764,00 €	3 222,35 €	3 866,82 €	1 288,94 €	634,31 €	1 943,57 €
SIONIAC	393,34 €	5 622,50 €	6 015,84 €	7 219,01 €	2 406,34 €	1 184,21 €	3 628,46 €
TUDEILS	865,03 €	15 581,00 €	16 446,03 €	19 735,23 €	6 578,41 €	3 237,37 €	9 919,45 €
VEGENNES	912,69 €	13 310,00 €	14 222,69 €	17 067,23 €	5 689,07 €	2 799,71 €	8 578,45 €
Total général	11 085,37 €	183 088,50 €	194 173,87 €	233 008,62 €	77 669,51 €	38 222,76 €	117 116,35 €

Affaires générales – Voirie communale non communautaire :

D2021-054-VC Programme de travaux 2021 – voirie communale d'intérêt non communautaire – financement

1- Présentation

M. le Président rappelle que les communes concernées par la compétence « voirie communale non communautaire » ont été sollicitées afin de connaître leurs besoins de travaux pour l'année 2021.

Au regard des retours de ces communes, le montant prévisionnel des travaux pour l'année 2021 s'élève à 157 927,98 € HT maîtrise d'œuvre comprise.

M. le Président propose d'approuver le plan de financement de ces projets et de l'autoriser à demander la DETR pour un montant total de 55 274,77 € (35% de l'ensemble des dossiers).

2- Extrait de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la circulaire préfectorale du 29 janvier 2021 concernant la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 ;

Depuis le 1^{er} janvier 2020, 13 communes de la Communauté de Communes Midi Corrèzien adhèrent au Syndicat Mixte BELLOVIC à la nouvelle compétence à la carte « création, aménagement et entretien de la voirie communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire ».

Pour rappel, le financement de cette compétence, se fait par contribution budgétaire annuelle comme pour la Voirie rurale. Cette contribution annuelle sera calculée en fonction :

- Des travaux de chaque commune ;
- De la déduction des subventions et du FCTVA proratisé pour chaque commune ;
- D'une maîtrise d'œuvre proratisée pour chaque commune ;
- Des charges liées aux emprunts effectués proratisées pour chaque commune ;
- D'une participation aux frais de gestion du Syndicat.

Par courrier du 12 juillet 2018, Monsieur le Sous-Préfet a également confirmé que le Syndicat Mixte BELLOVIC était éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le taux de subvention à la DETR 2021 applicable au Syndicat pour des travaux de voirie communale est celui de la commune siège. En l'espèce, la Commune de Meyssac est éligible au taux minoré de 35% du montant des travaux avec un plafond de 100 000 € HT. Cependant, ce plafond s'entend par commune et non pour la totalité du programme de travaux de voirie porté par le Syndicat.

Monsieur le Président rappelle également aux membres du Comité que la DETR est attribuée par projet de travaux de voie communale et non sur la totalité du montant des travaux programmés. En conséquence, tous les projets de travaux sur les voies communales identifiées seront instruits de manière individuelle par les services de l'État pour l'attribution de la DETR.

Contrairement à une Communauté de Communes, le Syndicat n'est pas en mesure de prioriser les travaux entre les différentes communes le sollicitant pour établir un programme de travaux. En effet, les communes sollicitent individuellement le Syndicat et financent, par une contribution budgétaire, la totalité du reste à charge, subventions déduites, des travaux demandés.

Ainsi, les priorités de travaux ne pourront s'entendre qu'entre les projets demandés par commune.

Les communes concernées par cette nouvelle compétence transférée sont les suivantes :

- Atiliac
- Astailac
- Beaulieu-sur-Dordogne (Commune nouvelle)
- Bilhac
- Chenaillet-Mascheix
- La Chapelle-aux-Saints
- Liourdres
- Nonards
- Puy d'Arnac
- Queyssac-les-Vignes
- Sioniac
- Tudeils
- Végennes.

Ces communes ont été sollicitées afin de connaître leurs besoins de travaux sur les voies communales ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire pour l'année 2021.

Une programmation a été réalisée au regard des retours de ces communes. Le montant prévisionnel des travaux pour l'année 2021 ainsi que son plan de financement est synthétisé comme suit :

		Montant :
Coût du programme	Estimation des travaux HT	149 411,50 €
	Estimation Maîtrise d'œuvre HT	8 516,48 €
	Total opération HT	157 927,98 €
	Estimation opération TTC	189 513,54 €
Financement	Montant DETR estimée (35%)	55 274,77 €
	FCTVA	31 087,82 €
	Part à la charge de la collectivité	103 150,95 €
	TOTAL PROJET	189 513,54 €

Les coûts et le plan de financement par commune et par projet présenté sont synthétisés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Considérant les devis estimatifs réalisés par le maître d'œuvre ;

Considérant le plan de financement synthétisé et annexé à la présente délibération ;

Considérant que ce programme pourra être complété à la marge en cours d'année mais que les projets ajoutés ne pourront faire l'objet d'une demande de DETR au titre de l'année 2021 ;

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve** les montants des travaux de voirie communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire comme présentés dans le tableau de synthèse annexé à la présente délibération ;
- **Arrête** le plan de financement du programme de travaux 2021 pour la voirie communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire comme présenté dans le tableau de synthèse annexé à la présente délibération ;
- **Charge** Monsieur le Président de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2021.
- **Dit** que ce programme pourra être complété à la marge en cours d'année mais que les projets ajoutés ne pourront faire l'objet d'une demande de DETR au titre de l'année 2021.

3- Annexe à la délibération D2021-054-VC - Budget Général – programme de travaux 2021 – voirie communale d'intérêt non communautaire – Financement

Communes	Programmation des communes	Montant des projets soumis à la DETR 2021						Part à la charge de la collectivité estimée	Ordre de priorité
		MONTANTS TOTAUX TRAVAUX ET MAITRISE D'ŒUVRE			RECETTES				
	Désignation des voies	Estimation TVX HT	Estimation Maîtrise d'œuvre HT	Total opération HT	Estimation opération TTC	Montant DETR estimée (35%)	FCTVA		
ALTILLAC	VC 4 Gary (90m+40m)	6 125,00 €	349,13 €	6 474,13 €	7 768,95 €	2 265,95 €	1 274,42 €	4 228,58 €	1
	VC 2 Gramond bas (150m)	5 130,00 €	292,41 €	5 422,41 €	6 506,89 €	1 897,84 €	1 067,39 €	3 541,66 €	2
	VC 19 Mamezot (40m) la Poulvelarie (370m) route de la Gane (280m)	25 311,00 €	1 442,73 €	26 753,73 €	32 104,47 €	9 363,81 €	5 266,42 €	17 474,24 €	3
	VC 6 Les Embrunts (50m) enrobé	4 340,00 €	247,38 €	4 587,38 €	5 504,86 €	1 605,58 €	903,02 €	2 996,26 €	4
	VC 3 La Bourelle (50m accotement)	2 940,00 €	167,58 €	3 107,58 €	3 729,10 €	1 087,65 €	611,72 €	2 029,73 €	5
	TOTAL	43 846,00 €	2 499,22 €	46 345,22 €	55 614,27 €	16 220,83 €	9 122,97 €	30 270,47 €	
BEAULIEU SUR DORDOGNE	VC 1S2 Br (250m chemin bois de rabat)	6 906,00 €	393,64 €	7 299,64 €	8 759,57 €	2 554,87 €	1 436,92 €	4 767,78 €	1
	VC 3 plateau de Courmas (180m)	6 040,00 €	344,28 €	6 384,28 €	7 661,14 €	2 234,50 €	1 256,73 €	4 169,91 €	2
	VC 12 virages Chabanese (150m), Signardeux (100m), sentier pédestre (120m)	12 400,00 €	706,80 €	13 106,80 €	15 728,16 €	4 587,38 €	2 580,05 €	8 560,73 €	3
	VC 3 Br amont village de Chassac (200m)	5 050,00 €	287,85 €	5 337,85 €	6 405,42 €	1 868,25 €	1 050,75 €	3 486,42 €	4
	TOTAL	30 396,00 €	1 732,57 €	32 128,57 €	38 554,29 €	11 245,00 €	6 324,45 €	20 984,84 €	
BILHAC	VC 13 aux Escures (200m + caniveaux 80m)	12 851,00 €	732,51 €	13 583,51 €	16 300,21 €	4 754,23 €	2 673,89 €	8 872,09 €	1
	TOTAL	12 851,00 €	732,51 €	13 583,51 €	16 300,21 €	4 754,23 €	2 673,89 €	8 872,09 €	
CHENAILLER MASCHEIX	VC 20 la Pélisserie	5 530,00 €	315,21 €	5 845,21 €	7 014,25 €	2 045,82 €	1 150,62 €	3 817,81 €	1
	TOTAL	5 530,00 €	315,21 €	5 845,21 €	7 014,25 €	2 045,82 €	1 150,62 €	3 817,81 €	
LA CHAPELLE AUX SAINTS	VC 4 Louradour (côté VC 2 point bas)	4 730,00 €	269,61 €	4 999,61 €	5 999,53 €	1 749,86 €	984,16 €	3 265,51 €	1
	VC 4 Lacoste (point à temps)	575,00 €	32,78 €	607,78 €	729,33 €	212,72 €	119,64 €	396,97 €	2
	TOTAL	5 305,00 €	302,39 €	5 607,39 €	6 728,86 €	1 962,58 €	1 103,80 €	3 662,48 €	
LIOURDRES	VC 9 Route des Rochers (sous la Violette)	6 755,00 €	385,04 €	7 140,04 €	8 568,04 €	2 499,01 €	1 405,50 €	4 663,53 €	1
	TOTAL	6 755,00 €	385,04 €	7 140,04 €	8 568,04 €	2 499,01 €	1 405,50 €	4 663,53 €	
NONARDS	VC 4 le Vialon	5 160,00 €	294,12 €	5 454,12 €	6 544,94 €	1 908,94 €	1 073,63 €	3 562,37 €	1
	VC 12 Chazoules (fossé et talus)	4 631,00 €	263,97 €	4 894,97 €	5 873,96 €	1 713,24 €	963,56 €	3 197,16 €	2
	TOTAL	9 791,00 €	558,09 €	10 349,09 €	12 418,90 €	3 622,18 €	2 037,19 €	6 759,53 €	

Communes	Programmation des communes	Montant des projets soumis à la DETR 2021						Part à la charge de la collectivité estimée	Ordre de priorité
		MONTANTS TOTAUX TRAVAUX ET MAITRISE D'ŒUVRE			RECETTES				
	Désignation des voies	Estimation TVX HT	Estimation Maîtrise d'œuvre HT	Total opération HT	Estimation opération TTC	Montant DETR estimée (35%)	FCTVA		
PUY D'ARNAC	VC 9 Belpauch (450ml)	13 257,50 €	755,68 €	14 013,18 €	16 815,81 €	4 904,61 €	2 758,47 €	9 152,73 €	1
	TOTAL	13 257,50 €	755,68 €	14 013,18 €	16 815,81 €	4 904,61 €	2 758,47 €	9 152,73 €	
QUEYSSAC LES VIGNES	Impasse de la tour	8 580,00 €	489,06 €	9 069,06 €	10 882,87 €	3 174,17 €	1 785,23 €	5 923,47 €	1
	TOTAL	8 580,00 €	489,06 €	9 069,06 €	10 882,87 €	3 174,17 €	1 785,23 €	5 923,47 €	
SIONIAC	VC 9 Mastral	3 340,00 €	190,38 €	3 530,38 €	4 236,46 €	1 235,63 €	694,95 €	2 305,88 €	1
	TOTAL	3 340,00 €	190,38 €	3 530,38 €	4 236,46 €	1 235,63 €	694,95 €	2 305,88 €	
VEGENNES	VC 13 Puy Turleau	9 760,00 €	556,32 €	10 316,32 €	12 379,58 €	3 610,71 €	2 030,75 €	6 738,12 €	1
	TOTAL	9 760,00 €	556,32 €	10 316,32 €	12 379,58 €	3 610,71 €	2 030,75 €	6 738,12 €	
TOTAL GENERAL		149 411,50 €	8 516,48 €	157 927,98 €	189 513,54 €	55 274,77 €	31 087,82 €	103 150,95 €	

Ordre du jour complémentaire

D2021-054-VC - Voirie communale non communautaire – Mise à disposition à titre gratuit des voies — Commune de Queyssac-les-Vignes

1- Présentation

M. le Président informe le Comité qu'il a été sollicité par le Maire de Queyssac-les-Vignes afin de mettre à jour les voiries communales de sa Commune transférées à BELLOVIC

Il s'agit de l'ancienne place de l'église qui a été classé en voirie communale et a fait l'objet d'un adressage (VC 14 – Impasse de la Tour).

M. le Président rappelle que le Syndicat ne peut intervenir que sur les voies mises à disposition du Syndicat telles que listées en annexe de ses statuts pour la compétence.

Il propose donc de mettre à jour cette annexe en intégrant cette nouvelle voie et d'en informer les services préfectoraux.

2- Extrait de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC au 1^{er} janvier 2020 ;

Depuis le 1^{er} janvier 2020, 13 communes de la Communauté de Communes Midi Corrèzien adhèrent au Syndicat Mixte BELLOVIC à la nouvelle compétence à la carte « création, aménagement et entretien de la voirie communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire ».

Les communes concernées par cette nouvelle compétence transférée sont les suivantes :

- Atiliac
- Astailac
- Beaulieu-sur-Dordogne (Commune nouvelle)
- Bilhac
- Chenailler-Mascheix
- La Chapelle-aux-Saints
- Liourdres
- Nonards
- Puy d'Arnac
- Queyssac-les-Vignes
- Sioniac
- Tudeils
- Végennes.

La liste des voies communales mises à disposition du Syndicat par les communes adhérentes pour l'exercice de cette compétence est annexée aux statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC (annexe n°6).

Conformément à l'article 3.4 des statuts du Syndicat, cette liste peut être modifiée par simple délibération du Comité syndical sur demande de la Commune concernée par une modification de son tableau de voirie communale non communautaire.

Monsieur le Maire de la Commune de Queyssac-les-Vignes a informé Monsieur le Président que par délibération du Conseil municipal du 16 mars 2021, le tableau de la Commune a été mis à jour.

L'ancienne place de l'église a été classé en voirie communale et a fait l'objet d'un adressage (VC 14 – Impasse de la Tour)

En conséquence, le tableau de voirie modifié de la Commune de Queyssac les Vignes est le suivant :

Commune de QUEYSSAC LES VIGNES		
N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
VC1	RD12 Queyssac Bas à la Plagne	1 275,00
VC2S1	VC8 sortie bourg à VC8 partie basse	600,00
VC4	RD12 à Goudeaux	1 800,00
VC4E	VC4 à La Queyrille	950,00
VC6	RD144 à Sennac	450,00
VC9	RD12 à Mirande	450,00
VC10	RD12E à le Blancou	420,00

Commune de QUEYSSAC LES VIGNES		
N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
VC11	RD12 à Durand	140,00
VC12	RD12E à limite Bétaille par Puymège	1 000,00
VC13	RD12E à Le Touron	240,00
VC14	Impasse de la Tour	46,00
Total QUEYSSAC LES VIGNES		7 371,00

Considérant que le Syndicat Mixte BELLOVIC ne peut intervenir que sur les voies mises à disposition du Syndicat telles que listées en annexe de ses statuts pour la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire » ;

Monsieur le Président propose aux membres du Comité, et à la demande de la Commune de Queyssac-les-Vignes, de modifier l'annexe 6 des statuts du Syndicat afin de prendre en compte la modification du tableau de la voirie communale non communautaire de la Commune.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **Approuve**, la modification de l'annexe n°6 des statuts du Syndicat Mixte Bellovic tel qu'annexé à la présente délibération.
- **Charge** Monsieur le Président d'informer Madame la Préfète de la Corrèze ainsi que Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Brive-la-Gaillarde de la modification de ladite annexe.

Modification de l'annexe n°6 des statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC.

Annexe 6 : Liste des voies communales mises à disposition du Syndicat par les communes adhérentes pour l'exercice de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt »

VOIRIE COMMUNALE D'INTERET NON-COMMUNAUTAIRE MISE A DISPOSITION DU SYNDICAT BELLOVIC

Commune d'ALTILLAC		
N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
VC2	RD116E au Peuch	1 320,00
VC3	RD41 Croix de Sugarde à VC5 Le Dougnoux	650,00
VC4	RD940 à limite Lot (carrefour la Rauffie et de La Rauffie à RD940 i compris embranchement de la Combotte	2 460,00
VC6	RD41 à Les Embruns	620,00
VC7	RD41E2 à Bourg Altillac (compris tour du cimetière)	705,00
VC9	RD116 à RD116	1 770,00
VC10	Village Laumond à Laussac	1 485,00
VC13	RD41 à RD41 et village de La Combe	1 160,00
VC14	RD116E à Beauvent	930,00
VC15	RD116 à VC8 village de vacances	707,00
VC16	VC5 à VC5 Le Dougnoux	520,00
VC17	RD940 à La Majorie Basse ou Miliague	460,00
VC19	VC5 à VC1	910,00
VC21	RD940 à Le Malpas	425,00
VC22	RD940 à Les Escures	100,00
VC23	RD940 à Lotissement Lamy impasse	180,00
VC24	RD116 à Lotissement de Bra	570,00
VC25	RD940 à RD41E2 y compris lotissement le Veyrou	850,00
VC26	RD940 à extrémité impasse zone artisanale	380,0
VC27	VC9 à RD116 Paliolle	260,00
VC28	VC9 à Esclaux et La Coste	700,00
VC29	RD116 à Le Bessol	370,00
VC30	VC8 à VC8	750,00
VC31	RD116 à VC30	590,00
VC32	RD116 à Courbignac	525,00
VC33	RD41 à RD116 par la Cybille	350,00
VC34	RD30 à salle polyvalente école	380,00
VC35	VC5 à impasse du Dougnoux	160,00
VC36	VC5 à VC5 Le Dougnoux	190,00
VC38	VC1 à La Poulevélarie-Vendol-Mamezot	3 530,00
Total ALTILLAC		24 007,00

Commune d'ASTAILLAC		
N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
VC1S2	RD41E1 le Bourg à RD41E1 par le cimetière	475,00
VC2	RD41E1 Belair à le Coustal par Conques	880,00
VC3	Limite Lot à Thézel	1 550,00
VC6	VC2 à Laborie	670,00
VC7	RD41E1 à RD41E1 par Bonnet	570,00
VC8	RD41E1 à Cantony	370,00
VC9	Lherm à Lherm continuité VC Beaulieu	114,00
VC10	Le soulié VC4 à Lherm	382,00
Total ASTAILLAC		5 011,00

Commune de BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (COMMUNE NOUVELLE)			
	N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Commune déléguée)	VC1	Du passage Beaulieu Pont D940 le long du canal du Bourrier à D41	400,00
	VC3	RD940 à limite Sioniac par Courmas	980,00
	VC7	RD144 à limite Sioniac par Gouttenègre	920,00
	VC12S1	Rue de Lattre de Tassigny à cimetière carrefourVC6	1 400,00
	VC14	RD12 à limite Astailac	655,00
	VC15	Le Battut à RD940 par Borie du Gua	890,00
	VC16	RD12 à VC6 par Tartarel	540,00
	VC17	VC5 à Roc Cave	305,00
	VC18	RD12 à Tartarel	350,00
Total BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Commune Déléguée)			6 440,00
BRIVEZAC (Commune déléguée)	VC1S2	VC2 à la Rougerie	1 635,00
	VC3	VC5 à limite Chenailers par Chassac	3 250,00
	VC4	RD116 à Font Boulin	530,00
	VC6	VC2 à limite Nonards par Chapoux	900,00
Total BRIVEZAC (Commune Déléguée)			6 315,00
Total BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (COMMUNE NOUVELLE)			12 755,00

Commune de BILHAC		
N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
VC2	D153E le bourg à VC4 par Caminade	770,00
VC5	D153E à VC3 Vigier	640,00
VC6	D153E à limite Liourdres (pont) par les Peyrades	760,00
VC7	D153E à limite Queyssac par Tartacède	1 115,00
VC8	D153E à VC1 par Madelpouch	1 025,00
VC10	D153E les Bothies à limite Sioniac	1 080,00
VC12	D153E à 153E par les Bothies	310,00
VC13	D12E3 à VC1 par les Escures	220,00
VC14	D12E3 à RD12E3 par Cossignol	265,00
Total BILHAC		6 185,00

Commune de CHENAILLER-MASCHEIX		
N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
VC1	RD83E Eglise à RD83E par Mairie	410,00
VC5	RD12 à RD12 par Chamalière	290,00
VC6	RD83E Le Presbytère à RD83E Bâtiment salle	125,00
VC7	RD83 les Aubrots à le Bettu	650,00
VC11	VC9 à VC9 par le Four	540,00
VC12	RD83 à Nestève	300,00
VC13	RD83 au Mouillat	310,00
VC14	RD83 à l'église Mascheix	600,00
VC15	RD83 à RD83 par maison Gaudet	160,00
VC17	RD83 à Foulissard	860,00
VC18	RD83E3 au Peuch	600,00
VC19	RD83 à VC20 par Roc Blanc et la Croix Vigerie	1 570,00
VC20	RD83 Croix Vigerie à la Borie	1 430,00
VC22	RD83 le bourg à VC4	870,00
VC23	RD83E3 à RD83E3 par le Soustre	100,00
Total CHENAILLER-MASCHEIX		8 815,00

Commune de LA CHAPELLE AUX SAINTS		
N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
VC2-S1	VC10 à carrefour VC8	390,00
VC4	RD15 La Coste à RD15 Font de Ginès par Louradour	1 650,00
VC6	VC7 Bras Pendu à Crochat limite Branceilles	1 425,00
VC9	RD144 à VC8 par Peloux	1 025,00
VC10	VC8 à limite Végennes par Laurent	415,00
VC11	VC7 Les Esplaces à VC3 par Mandrie	545,00
VC12	RD144 à limite Lot	745,00
VC13	VC4 à Loulié par le RD15	290,00
Total LA CHAPELLE AUX SAINTS		6 485,00

Commune de LIOURDRES		
N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
VC2S1	RD41 à VC7	1 100,00
VC3	VC1 calvaire du Pont à limite Bilhac par le Peuch	985,00
VC6	RD41 limite Astaillac à VC4 par la Vialette	1 265,00
VC7S2	VC7S1 à limite Puybrun	365,00
VC8	RD41 à VC4 la Vidalie basse	580,00
VC9	VC6 La Vialette à VC8	690,00
VC10	VC1 sous le calvaire du Perrier à VC5 avant le Maday	620,00
VC11	VC2 Rodemule à VC1 par le ruisseau et le gué	1 555,00
VC12	RD41 de la place à RD41 bourg ancien	375,00
VC13	VC7 entrée lotissement au n°4 lotissement	110,00
Total LIOURDRES		7 645,00

Commune de NONARDS		
N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
VC3	RD940 au village d'Arché y compris carrefour Lavergne	1 350,00
VC4	RD940 au bourg à RD106 par limite Puy d'Arnac	565,00
VC6	RD940 à RD106 Marchoux par le Cérroux	860,00
VC8	VC1 à VC11 par le Bouix	615,00
VC9	RD940 à limite Tudeils par Combejanel	775,00
VC10	RD83 à la Mazeyrie	480,00
VC12	VC2 à VC2 par Chazoules	1 930,00
VC14	RD940 à RD83	840,00
VC15	VC5 à limite Brivezac	2 300,00
VC16	RD106 à limite de Puy d'Arnac	300,00
VC17	Limite Brivezac à limite Brivezac RD12	400,00
VC18	RD940 au stade	230,00
VC19	VC3 à VC16 par lotissement le Leyge	700,00
VC20	VC3 à linards	300,00
Total NONARDS		11 645,00

Commune de PUY D'ARNAC		
N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
VC3	RD106 à limite Marcillac par Escaravages	1 510,00
VC4	RD153 à RD 106 par Bonneval	1 470,00
VC6	RD153 Laudubertie à RD par le Beyssin	1 500,00
VC7	Carrefour RD106/RD163 à l'Eglise	550,00
VC8	RD106 La Marboutie à limite Nonards	1 345,00
VC9	Limite Nonards RD106 à Belpeuch	1 260,00
VC10	VC3 Escaravage à VC3 côté Marcillac la Croze	850,00
Total PUY D'ARNAC		8 485,00

Commune de QUEYSSAC LES VIGNES		
N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
VC1	RD12 Queyssac Bas à la Plagne	1 275,00
VC2S1	VC8 sortie bourg à VC8 partie basse	600,00
VC4	RD12 à Goudeaux	1 800,00
VC4E	VC4 à La Queyrille	950,00
VC6	RD144 à Sennac	450,00
VC9	RD12 à Mirande	450,00
VC10	RD12E à le Blancou	420,00
VC11	RD12 à Durand	140,00
VC12	RD12E à limite Bétaille par Puymège	1 000,00
VC13	RD12E à Le Touron	240,00
VC14	Impasse de la Tour	46,00
Total QUEYSSAC LES VIGNES		7 371,00

Commune de SIONIAC		
N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
VC3S2	Carrefour Lafage à Carbonnet	500,00
VC4	VC2 à RD153E+ section D153E à Lafage	530,00
VC5	VC2 aux Esplaces	1 015,00
VC7S2	Village la Forêt à RD12	340,00
VC8	VC7 la Forêt à VC9 le Mastral	820,00
VC9	RD153E au village Les Perrières	615,00
VC13	RD153E par la Baraque à limite Beaulieu (pont)	1 150,00
VC15	RD153E à VC14 par Cantemerle	1 241,00
VC16	RD144 à RD144 par le Claux et Laborie	870,00
VC17	RD153E à Belmont Bas	170,00
VC18	RD153E à VC8	405,00
VC19	VC1 à Village Montcipierre	220,00
VC20	VC11 à extrémité village de Barennac	275,00
VC22	Limite Queyssac à limite Bilhac (ruisseau Palsou)	1 325,00
VC23	RD 153E à VC22	850,00
Total SIONIAC		10 326,00

Commune de TUDEILS		
N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
VC3	RD 940 à Chaumeil par Granges de Vaux	2 000,00
VC4	RD 940 à la Moussarie	1 200,00
VC5	RD940 à Combejanel par Lalé l'Auzelou	1 350,00
VC6	RD153 à Le Noual	800,00
VC9	Ex 940 à VC5 Chabaniol	175,00
Total TUDEILS		5 525,00

Commune de VEGENNES		
N° de voie	Localisation	Longueur (ml)
VC4	VC1 à limite Lot par Lèbre et Coujac	930,00
VC5	VC8 Laroche à RD15E par Garabige	1 130,00
VC7	RD144 à VC11 le Peuch par Maysse	625,00
VC9	RD144 Bourg à limite la Chapelle aux Saints par Michel	795,00
VC10	VC9 Michel à limite Curemonte Le Bachau	2 005,00
VC11	RD15E à RD144 par Cruat	1 200,00
VC12	RD144 à VC1 par Caminade	820,00
VC13	VC2 Le Breuil à VC10 la Brande	1 000,00
Total VEGENNES		8 505,00

TOTAL Voirie communale d'intérêt non-communautaire (ml)	122 760,00
--	-------------------

La séance est levée.